

Réalités de vie des enfants

Perspectives des enfants avec les enjeux de société

Rétrospective sur le colloque organisé par Pro Enfance
le 23 septembre 2022 à Yverdon-les-Bains

Les professionnel·les de l'accueil de l'enfance sont amenés à considérer quotidiennement les spécificités de chaque enfant, leurs besoins, leurs rythmes, leurs contextes, ceci dans un cadre collectif. Cette ambition est-elle concrètement réalisée ? Les concepts pédagogiques suffisent-ils à réduire les inégalités socio-économiques ? Quelles sont les conditions-cadres micro et macro pour que les équipes éducatives puissent contribuer à l'égalité des chances ?

Pour éclairer ce questionnement, Pro Enfance a proposé une journée de formation continue le 23 septembre 2022 à Yverdon-les-Bains, modérée par la journaliste Martine Clerc, à laquelle une centaine de personnes y ont participé. Exposés, table ronde et ateliers ont abordé au travers de regards pluriels les réalités de vie des enfants, leurs diversités ainsi que celles des familles. La mise en perspective des enfants dans le contexte de l'accueil de l'enfance a permis d'observer des enjeux de société et de pointer les défis.

Le présent document présente une rétrospective de cette journée afin de documenter plus largement le champ de l'accueil de l'enfance et d'impulser la mise en œuvre de nouveaux paradigmes. Mme Mühlebach, présidente de Pro Enfance, a eu l'honneur d'ouvrir le colloque. L'accent a porté sur les contextes familiaux à l'origine de la diversité des trajectoires des enfants et sur le morcellement actuel du domaine de l'accueil de l'enfance, lequel rend improbable l'égalité des chances dès la naissance.

Mme Benkai-Benbrahim, cheffe du Bureau cantonal de l'Intégration des étrangers de l'État de Vaud, a porté un regard croisé sur la volonté politique en Suisse autour de l'enfant avec celle de la migration. M. Jaunin, responsable de l'Observatoire cantonal de la petite enfance du canton de Genève, s'est interrogé du point de vue statistique sur la singularité des enfants et les défis d'un observatoire de l'enfance.

Mme Konde Kabeya, éducatrice dans le canton de Fribourg, s'est exprimée plus spécifiquement sur la complexité du travail des équipes éducatives pour aborder la diversité des réalités de vie des enfants et des familles, en corrélation avec l'évolution de la société. MM. Crevoisier et Facchin ont permis d'aborder les regards des enfants sur les interdits, de leur donner la parole au travers du court métrage « bonjour madame ma mère meurt ». Mme Bühlmann, secrétaire générale pour l'égalité de l'Union Syndicale Suisse, a relevé en particulier le besoin de considérer l'accueil de l'enfance comme une responsabilité publique.

Cette synthèse des interventions présente dans un second temps la discussion menée dans le cadre d'une table ronde en présence de Mme Baume-Schneider, dans ses fonctions de conseillère aux États et coprésidente d'Alliance Enfance ; Mme Bressoud, cheffe du Service enfance de la Ville de Monthey ; M. Kaempfen, président de l'Association des responsables et directions d'institutions vaudoises de l'enfance ; Mme Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève.

Le propos aborde ensuite les conclusions des ateliers présentées en plenum. Il porte sur les réalités de la petite enfance au parascolaire, la question des enfants en situation de vulnérabilité, les besoins en formations continues et l'utilisation des ressources pour accompagner au quotidien la diversité des plus jeunes. Il aborde aussi des stratégies d'argumentation à déployer pour soutenir des pratiques d'accueil qui tiennent compte de la diversité des enfants.

In fine, la rétrospective présente l'exposé de M. Sotirov, chargé d'enseignement de la Haute école pédagogique (HEP Vaud). Celui-ci met en exergue les enjeux de pouvoir entre les professionnel·les intervenant dans les réseaux préscolaires, ainsi que les enjeux de pouvoir à l'égard des parents, lesquels questionnent l'injonction « placer l'enfant au centre » qui semble faire l'unanimité.

La journée s'est clôturée par les recommandations de Pro Enfance pour une politique publique de l'accueil de l'enfance. Elles sont ici complétées par l'association dans le cadre de ses conclusions.

Rétrospective des exposés du matin

Introduction au colloque

Claudia Mühlebach, présidente de Pro Enfance

Après deux années de pandémie, il était temps de pouvoir se retrouver en présentiel dans le cadre d'un colloque d'envergure. Les échanges de vive voix, les moments de débats, le partage d'idées et d'opinions demeurent cruciaux. C'est donc avec une certaine émotion que ce colloque s'est ouvert.

L'engagement de l'ensemble des protagonistes qui ont mis sur pied ce colloque, les membres du Comité de Pro Enfance et son Secrétariat général, est chaleureusement apprécié et remercié. Les compétences des intervenantes et des intervenants, y compris pour les ateliers, sont extrêmement riches. L'investissement et la motivation en faveur d'une politique publique de l'accueil de l'enfance en Suisse sont indubitablement présents. Cet élan et la volonté de faire avancer des thématiques qui nous tiennent à cœur permettent à Pro Enfance de mener d'importants projets.

La contribution de la Loterie Romande et de l'Office fédéral des assurances sociales a par ailleurs aussi rendu possible l'organisation de cette journée.

À propos de la thématique du colloque

Les réalités de vie des enfants se construisent à plusieurs niveaux. Les enfants s'inscrivent dans l'évolution de la société, et sont amenés à s'adapter, grandir, évoluer dans des réalités sociales changeantes et, bien souvent, bien loin de leurs préoccupations et besoins.

Tout d'abord, parlons de la réalité familiale : chaque enfant évolue dans une constellation familiale unique. Celle-ci peut être soutenante, positive ou a contrario destructrice et entraver son développement. Ces réalités familiales sont influencées par différents facteurs, trop nombreux pour les énumérer ici. Certains d'entre eux sont intrinsèques à la famille, d'autres sont à chercher et à comprendre en-dehors de cette dimension.

Exemples pour illustrer un échantillon de réalités d'enfants

- *S'appeler Luna, avoir 4 ans, vivre dans un appartement de deux pièces avec son frère et sa maman ;*
- *parler l'espagnol avec la maman et le français à l'école, aimer chanter, rêver de The Voice, et ne pas être accueilli en UAPE ;*
- *s'appeler Youssouf, parler l'arabe avec sa maman et le portugais avec son papa, avoir deux chats, aimer le foot, et ne pas fréquenter d'accueil collectif, mais les devoirs surveillés trois jours par semaine ;*
- *s'appeler Harry, vivre dans les hauts de Lausanne, pouvoir se baigner dans sa propre piscine, avoir peur la nuit, aimer le rap et être accueilli tous les jours en APEMS ;*
- *s'appeler Léonie et être placée par le service de la protection de l'enfance à la nurserie trois jours par semaine...*

Des réalités de vie d'enfants permettant ou interdisant l'accessibilité à d'autres réalités

- *Luna, dont la maman fait des ménages au noir, n'a pas de place au sein de l'accueil parascolaire, car la priorité est donnée aux familles en conciliation « vie privée – vie professionnelle » ;*
- *Youssouf, qui peine en français, se voit plus ou moins imposer des devoirs surveillés, car l'enseignante pense qu'il serait davantage aidé dans ce cadre que par ses parents ;*
- *Harry est accueilli à 100% au sein de l'accueil parascolaire, car ses deux parents travaillent à 100%.*

C. Mühlebach

Les droits à un accueil en collectivité ou auprès d'un ou d'une accueillante en milieu familial, ou non, se basent sur des réglementations, des financements, des recommandations ; ils reposent sur des présupposés souvent guidés par le besoin d'une réussite scolaire. Où se situe dans ce contexte la voix des enfants concernés ? Qui peut ou veut tenir compte de leur réalité ? Quels moyens ont les professionnel·les de ne pas faire juste avec, mais de réfléchir, de penser, de construire en collaboration avec les familles et les enfants ? Quelle volonté politique pour les enfants en Suisse ?

Les enfants, chaque enfant, ont une réalité de vie, une histoire, un chemin qui mérite d'être connu par les adultes qui les accueillent. Comment vouloir tenir compte de la singularité, de la réalité de vie de chaque enfant au sein d'un accueil collectif sans s'intéresser à sa réalité ? Écouter les réalités, en tenir compte et s'adapter, telles sont les dimensions constitutives du travail des professionnel·les.

La considération des réalités de vie des enfants au sein des lieux d'accueil collectif et familial de jour est en soi un défi majeur. Couplée aux exigences, lois et recommandations, la démarche devient d'autant plus complexe.

Aux réalités familiales s'ajoutent les réalités correspondantes aux lieux d'habitation : que signifie grandir en Valais, vivre à Genève, à Fribourg ou encore à Zurich ? Les réalités des enfants se trouvent

influencées par la cellule familiale, mais également par les différentes bases légales permettant ou cadrant l'accès aux prestations, l'accès au collectif, l'accès aux découvertes.

Ainsi, en fonction des décisions politiques, le lieu d'habitation influence la réalité de chaque enfant. Bien qu'il ou elle grandisse en Suisse, son accès aux prestations n'est pas le même et, surtout, les prestations ne sont pas les mêmes. L'égalité des chances ne peut pas, par conséquent, être garantie.

Exemples illustrant l'hétérogénéité des conditions d'accueil en fonction du lieu d'habitation

- *Grégory à Genève peut sans autre rejoindre l'accueil parascolaire, une place est garantie pour tous les enfants. Ce même Grégory à Lausanne se verrait peut-être refusé, parce que sa maman ne travaille pas ou simplement parce qu'il n'y a plus de place. Et finalement le Grégory de Fribourg se verra peut-être proposer le réfectoire sans réelle offre parascolaire.*
- *Stella, accueillie dans le canton de Vaud, se trouve face à une équipe composée à 80% d'éducateurs et d'éducatrices de l'enfance et d'ASE ; Stella, scolarisée à Genève, se trouvera face à du personnel formé à l'interne durant une vingtaine d'heures et finalement cette même Stella, à Zurich, se trouvera à l'accueil parascolaire de manière automatique si ses parents ne font pas savoir de manière explicite que cette prestation n'est pas souhaitée. Une fois accueillie, elle se trouve peut-être face à ses enseignant-es pendant le temps de midi.*

C. Mühlebach

Quelle marge de manœuvre ?

Quelle est alors notre marge de manœuvre pour répondre aux réalités de vie des enfants ? Quelles actions allons-nous entreprendre lorsque les conditions de l'égalité des chances font cruellement et clairement défaut ? Que faire des inégalités socio-économiques des familles ? Le colloque « RéalitéS de vie des enfants. Perspectives des enfants avec les enjeux de société » rend possible la discussion autour de ces questions complexes. Les intervenant-es dans leur diversité de parcours et les ateliers sont ainsi invités à enrichir la thématique et à dessiner des pistes d'action.

En substance, la journée de colloque propose d'échanger autour de l'accueil de la diversité ; de s'interroger pour conjuguer les recommandations et l'absence de volontés politiques avec les réalités d'enfants et de familles en situation de vulnérabilité ; de contribuer à l'argumentation pour faire connaître les enjeux et besoins d'un accueil de l'enfance qui se veut inclusif. Les questions de la formation continue pour développer des compétences favorables aux réalités de vie des enfants et aux nombreux contextes ne sont quant à elles pas ignorées.

« Garantir un travail pédagogique de qualité nécessite une compréhension globale des facteurs qui y contribuent : des ressources matérielles et structurelles, une direction compétente, une gestion efficiente, un bon niveau de formation et des conditions de travail équitables pour le personnel » (Heidi Simoni, Découvrir le monde).

Tels sont les ingrédients de base permettant de tenir compte des réalitéS des enfants.

C. Mühlebach

Quid de l'encouragement préscolaire et de l'enfance

Amina Benkai-Benbrahim, cheffe du Bureau cantonal de l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI Vaud)

Le concept d'« Encouragement préscolaire » a été remplacé dans les nouveaux Programmes d'Intégration Cantonaux (PIC) par celui de « Petite Enfance ». Quels sont les enjeux relatifs à ce changement de perspective ? Comment tenir compte de la diversité des enfants de 0 à 12 ans et de leurs intérêts ? Quelles articulations entre les mesures d'encouragement spécifiques qui leur sont destinées et les différentes modalités d'accueil de l'enfance ?

Évolution du contexte national

Vers les années 2000, la Suisse connaît un durcissement de sa politique migratoire, puis de sa politique d'intégration. Dans ce contexte paraît en 2009 le rapport « Encouragement précoce. Recommandations de la Commission fédérale pour les questions de migration ». Le *développement précoce* y est défini comme faisant partie du domaine préscolaire, qui va de la prime enfance à l'éducation préscolaire (école enfantine). La formation de la conscience et du dialogue y sont promues.

L'Office fédéral des migrations et la Commission fédérale pour les questions de migration décident par la suite de mettre en place un Programme national dans l'objectif de développer des projets-modèles et de recherche. Le Programme se déroule de 2009 à 2013. Il vise à conforter la qualité de l'accueil extrafamilial, en intégrant plus spécifiquement les différents aspects de l'encouragement précoce et en octroyant une attention particulière à l'intégration des enfants de familles issues de l'immigration.

Un appel d'offres pour des projets modèles est lancé et de nombreuses démarches locales sont soutenues. L'élargissement et l'interconnexion des diverses mesures ainsi que la discussion générale sur l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire se sont avérés profitables pour l'orientation des futures activités. Le processus a montré qu'il était opportun de s'interroger sur les préoccupations des parents qui ne connaissent pas le système éducatif suisse de la petite enfance, ou que le langage ludique d'apprentissage chez les enfants multilingues devrait non seulement se focaliser sur les langues nationales mais aussi sur la première langue. En outre, les projets particulièrement réussis impliquent autant les acteurs de l'encouragement précoce que les enseignant-es, les parents et le personnel d'encadrement, les familles immigrées et autochtones.

2009, émergence de la notion d'encouragement précoce et recommandations de l'Office fédéral de la migration dans un contexte de durcissement de la politique migratoire et de l'intégration.

Le processus conduit en 2014 à la mise en place de Programmes d'Intégration Cantonaux (PIC I), en référence à des objectifs stratégiques nationaux dans les domaines d'encouragement précoce. Ils portent sur l'information et le conseil, la formation et le travail, la compréhension mutuelle et l'intégration sociale. Chaque canton précise, dans son PIC, la manière dont il compte atteindre les objectifs.

Les PIC I se déroulent jusqu'en 2017. Ils permettent aux familles de migrants d'accéder à des offres d'encouragement préscolaire adaptées à leur situation familiale, dans le respect du principe de l'égalité des chances. Les PIC II se déploient quant à eux de 2018 à 2023. Ils visent désormais à informer les parents de migrant-es sur les offres de la petite enfance dans la prise en charge médicale, du soutien familial, de l'encouragement de l'intégration et de la promotion de la santé. L'encouragement préscolaire et l'accessibilité aux offres demeurent également des priorités dans le respect du principe de l'égalité des chances. Les PIC ambitionnent également la coordination et la collaboration étroite entre les acteurs du domaine de la petite enfance.

En 2018, le domaine de l'encouragement précoce est remplacé par celui de la petite enfance. L'encouragement préscolaire demeure néanmoins une priorité pour répondre à l'égalité des chances. Parallèlement, des mesures spécifiques sont introduites pour les enfants provenant du domaine de l'asile.

En parallèle, la Confédération et les cantons s'accordent en 2019 sur un agenda commun en matière d'intégration dans le domaine de l'asile (Agenda Intégration Suisse - AIS) abordant notamment le processus d'intégration précoce : 80% des enfants de 4 ans sont amenés à parler une langue du pays. Il ne suffit plus de permettre aux enfants de jouer et des indicateurs très précis sont introduits. Les cantons romands ont fortement désapprouvé cette nouvelle mesure. La mise en œuvre des PIC permettant une marge de manœuvre, des cantons ont préféré mettre l'accent sur la socialisation des enfants.

L'exemple vaudois

L'intégration spécifique des enfants provenant du domaine de la migration concerne les tout-petits de 0 - 4 ans et leurs parents, issus de milieux socialement défavorisés et bénéficiant pas ou peu de l'accueil préscolaire.

Le BCI n'a pas les compétences nécessaires pour initier et assurer seul ce domaine d'encouragement spécifique. Les structures ordinaires sont alertées, à elles d'y apporter des réponses. L'absence de politique en matière d'intégration depuis 20 ans rend la tâche complexe. La diversité des mesures et des acteurs concernés (plusieurs départements cantonaux, les communes, les réseaux régionaux d'accueil de jour et de nombreuses associations centrées sur l'intégration) implique une indispensable coordination.

Vu les forces existantes, il y a lieu de faire preuve d'efficacité. Aussi, l'attention est portée sur les pratiques menées dans les grandes villes afin de déployer ensuite des actions périphériques. Les recommandations définies dans des groupes de travail axés sur la migration s'avèrent particulièrement porteuses.

Des recommandations sont formulées aux structures d'accueil ordinaires qui doivent trouver des réponses. Parallèlement des offres « petite enfance » à bas seuil voient le jour.

Le Canton de Vaud, au même titre que les autres cantons, a eu besoin de temps pour positionner sa stratégie. Depuis, une vingtaine de projets dans le domaine de la petite enfance sont soutenus. Ils s'articulent autour de la socialisation, l'accès à la lecture, l'accueil des tout-petits en corrélation avec les offres proposées aux parents (comme les cours de français ou la préparation à l'école). Un soutien est également apporté aux professionnel·les du domaine (sensibilisation à l'interculturalité, formation et échanges de pratiques).

Exemples de projets vaudois petite enfance

- « *Accueil Rencontre Contact* » d'Arc-Échange
- « *Café Bienvenu* »
- « *Accueils Enfants* » d'Appartenances ou en parallèle à des cours de français
- « *En Avant* », « *Via Escola* », « *Les mots piccolo* », « *Avanti* », « *Cap sur l'École* », « *Piccolo Voice* »

A. Benkai-Benbrahim

Prochaines étapes

Avec l'arrivée des familles venues d'Ukraine, les PIC sont à nouveau rendus visibles par les besoins de prise en charge des enfants, la crise ayant mis en évidence le manque de places d'accueil. Des modèles alternatifs de garde d'enfants sont à l'étude ou en cours de réalisation. Il est par exemple question de permettre à des mamans ukrainiennes de devenir mamans de jour ; d'ouvrir une halte-garderie dans un établissement vaudois d'accueil des migrant·es ; etc.

Ces perspectives se veulent provisoires. Elles sont pensées pour répondre aux situations d'urgence et non appréhendées comme des opportunités durables favorables à une intégration « ordinaire » de tous les enfants, indépendamment de leur origine.

Les solutions d'urgence, ne permettant pas une intégration « ordinaire », se veulent provisoires.

Un besoin de données au service de la collectivité ET des enfants

Alexandre Jaunin, responsable de l'Observatoire cantonal de la petite enfance du canton de Genève (OCPE)

L'OCPE, rattaché au service de la recherche en éducation (SRED), réalise régulièrement des statistiques et études sur la petite enfance. Il offre ainsi une connaissance des enjeux dans le domaine de l'accueil préscolaire ainsi qu'un levier d'action pour les acteurs concernés à l'échelle genevoise. Deux questions ont été abordées sur la base du travail de l'observatoire : dans quelle mesure les réalités singulières des enfants peuvent-elles être prises en compte par la statistique ; un observatoire latin et/ou national de la petite enfance/de l'enfance : pourquoi, pour qui et quelles missions ?

À propos des réalités singulières des enfants

Au niveau statistique, il importe de s'interroger sur la manière de décrire les réalités singulières des enfants, de se référer à des concepts et des constats pour se les représenter. Comment décrire les besoins des enfants, leurs diversités ?

Le terme diversité peut recouvrir différents aspects qui ont trait :

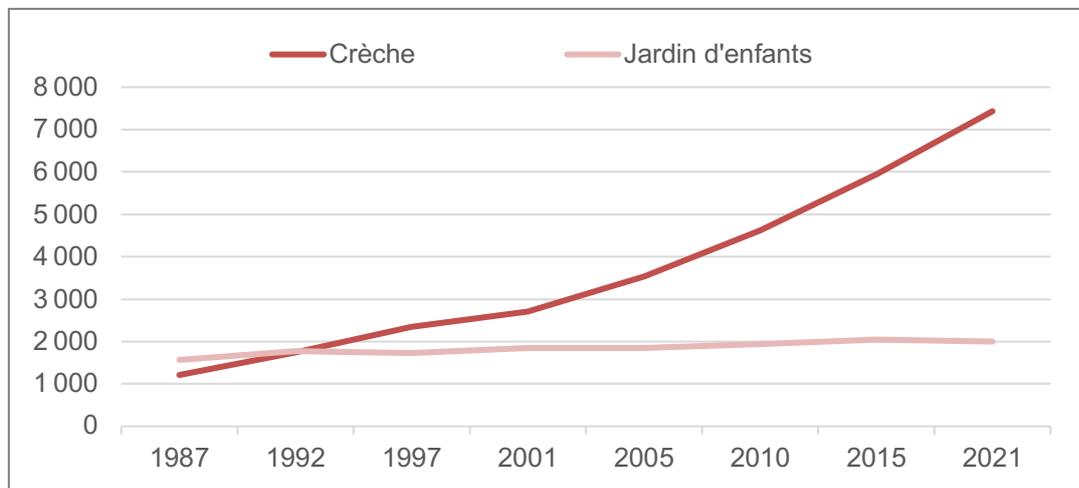
- aux diversités culturelles et linguistiques (les enfants vivent dans des familles d'origines multiples qui ont des parcours de vie variés) ;
- aux disparités socio-économiques (les enfants sont issus de milieux socio-économiques différents);
- aux différences de développement des enfants (rythme, besoins spécifiques, etc.).

A. Jaunin

Quelles sont les caractéristiques des enfants accueillis dans les structures d'accueil de la petite enfance ? Leurs évolutions notables dans le contexte genevois ?

Les tableaux et figures ci-après proposent des exemples de types de données destinées à montrer les différences et évolutions notables. Cela dit, pour rendre compte de la *diversité* des enfants accueillis en structure d'accueil de la petite enfance (SAPE), il conviendrait aussi de tenir compte d'autres éléments comme la diversité des configurations familiales et des parcours de vie, la diversité des besoins (spécifiques) des enfants, les attentes parentales, les représentations des professionnel·les. À cela s'ajoutent des enjeux autour de la disparité géographique de l'offre d'accueil, l'accès aux structures d'accueil de la petite enfance, la transition vers l'école, la qualité de l'accueil, etc.

Nombre de places en structure d'accueil de la petite enfance selon le type de structure, canton de Genève, 1990-2021

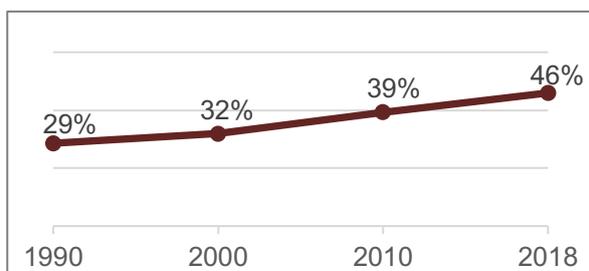


Source : OCPE/SRED/OEJ – Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance

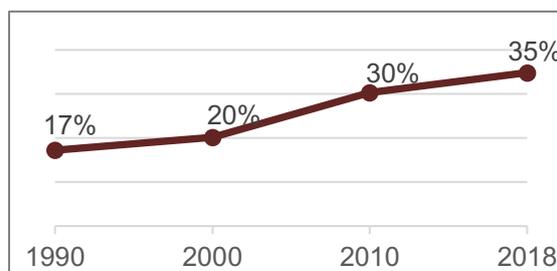
➔ Depuis ces 30 dernières années, le nombre de places en crèche croît de manière continue, contrairement aux jardins d'enfants dont le nombre de places reste relativement stable.

Caractéristiques des enfants accueillis dans les structures d'accueil de la petite enfance (crèches et jardins d'enfants)

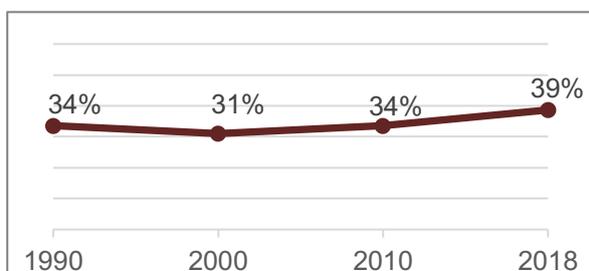
Enfants de moins de 2 ans (âge scolaire)



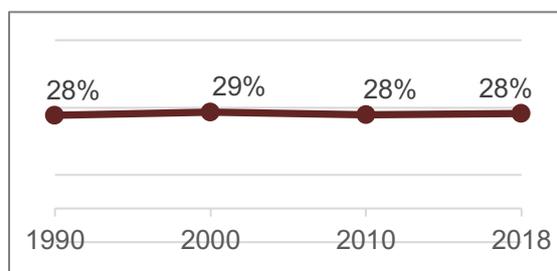
Enfants allophones



Enfants de nationalité étrangère



Enfants de milieu modeste ou défavorisé

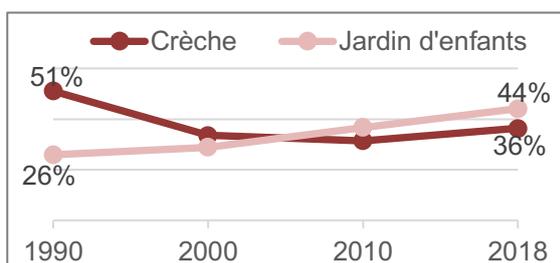


Source : OCPE-SRED / Base de données scolaires (nBDS) / Etat au 31.12

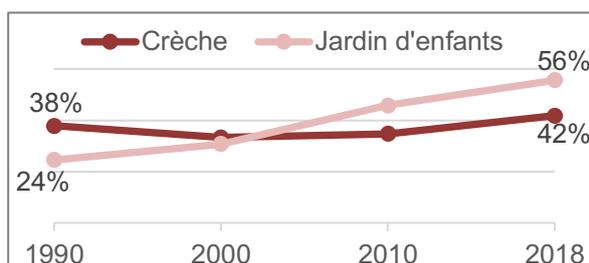
→ La population des enfants accueillis en structure d'accueil de la petite enfance (SAPE) est toujours plus hétérogène (davantage d'enfants de nationalité étrangère et d'allophones et aussi une plus grande diversité au sein de ces populations). En 2018, les enfants accueillis en SAPE à Genève représentent 133 nationalités et une centaine de langues différentes. En 1990, les enfants accueillis en SAPE représentaient 87 nationalités différentes. Les flux migratoires se sont diversifiés en Suisse et dans le canton de Genève.

La population des enfants accueillis en SAPE suit également des évolutions distinctes entre celle des crèches et celle des jardins d'enfants.

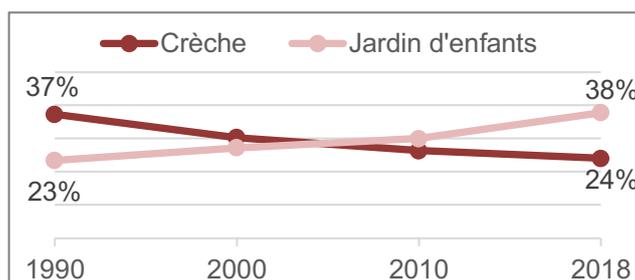
Enfants de nationalité étrangère (1990-2018)



Enfants allophones (1990-2018)



Enfants de milieu modeste ou défavorisé (1990-2018)

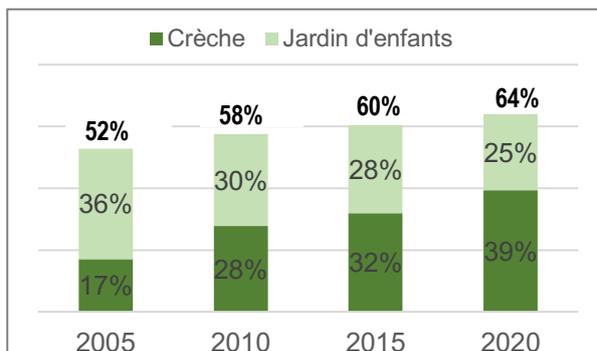


Source : OCPE-SRED / Base de données scolaires (nBDS) / Etat au 31.12

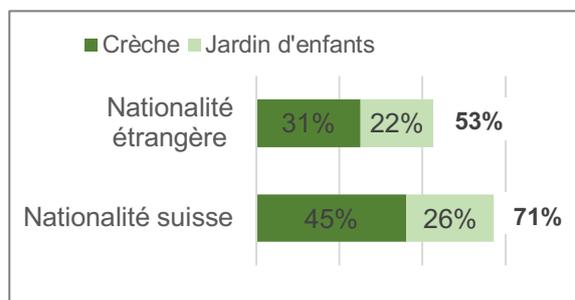
→ En 30 ans, le profil des enfants accédant aux crèches et aux jardins d'enfants s'est inversé. Les jardins d'enfants ouvrent davantage leurs portes aux enfants issus de la migration ou en situation précaire en 2018. En 1990, cette population accédait davantage aux crèches.

Du point de vue de la transition vers l'école, le fait d'avoir fréquenté ou non une SAPE avant le début de la scolarité obligatoire est un élément de *diversité* supplémentaire. Les enfants qui n'accèdent pas à une structure d'accueil avant l'entrée à l'école sont de plus en plus marqués socialement.

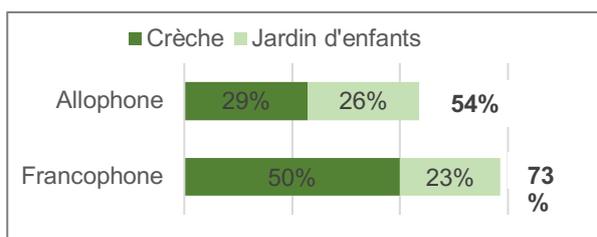
Élèves de 1P à l'école publique ayant fréquenté une SAPE dans le canton l'année précédente



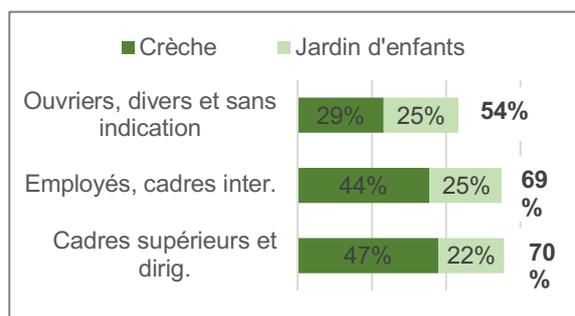
Selon la nationalité (2020)



Selon la première langue parlée (2020)



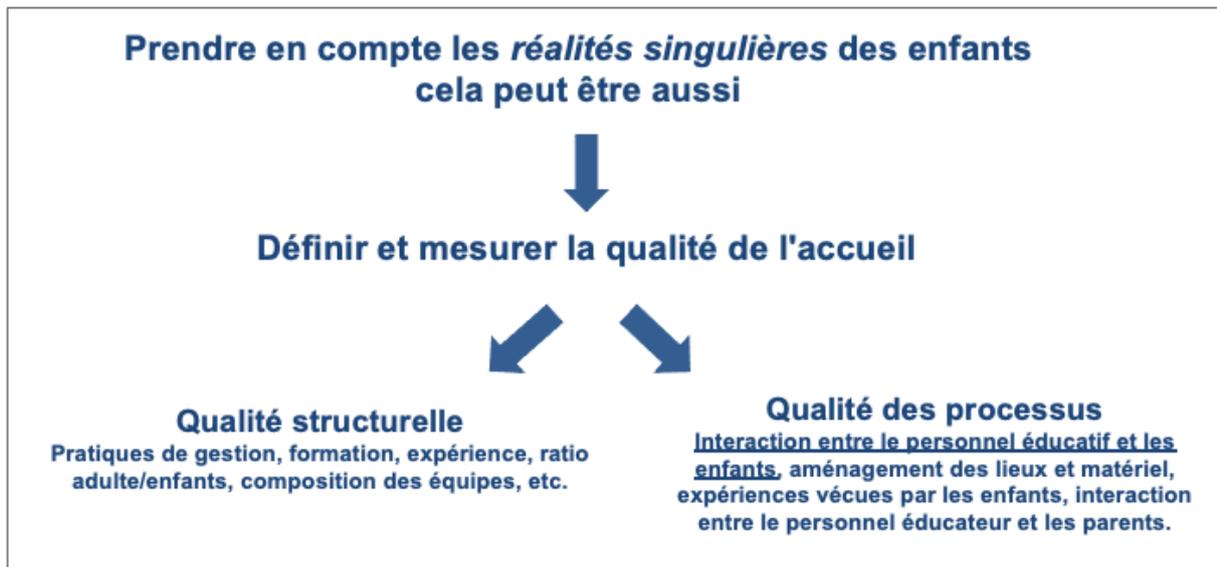
Selon la catégorie socioprofessionnelle des parents (2020)



Source : OCPE-SRED / Base de données scolaires (nBDS) / Etat au 31.12

Quels modèles d'analyse pour soutenir les réalités singulières des enfants ?

Divers modèles permettent également de prendre en compte les *réalités singulières* des enfants. Plusieurs échelles et instruments sont disponibles pour mesurer la qualité des services d'accueil de l'enfance, chacun ayant ses forces et ses limites. Celui du Québec, par exemple, permet de définir et de mesurer la qualité structurelle et la qualité des processus¹.



Extrait d'une diapositive de A. Jaunin, présentée à l'occasion du colloque sur les réalités de vie des enfants

Jusqu'où mesurer la qualité des offres pour soutenir la singularité des enfants ?

L'approche québécoise, par exemple, pourrait être inspirante pour la mise en place d'un observatoire national de l'enfance en Suisse. Cela dit, s'il existe un besoin de constats, de données et d'analyses (statistiques, enquêtes et études, analyses qualitatives/quantitatives), il y a aussi lieu de penser le rôle primordial des professionnel·les de l'enfance pour accueillir la singularité des enfants.

¹ Pour aller plus loin

- Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance - Groupes d'enfants de 3 à 5 ans. Guide explicatif. Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille.
- Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs 2003 et 2014 (Grandir en qualité). Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Le Classroom Assessment Scoring System – Toddler (CLASS-Toddler) - [Système de notation de l'évaluation en classe - Tout-petit].

Un besoin de constats, de données et d'analyse...

En sachant qu'il y a autant d'histoires à accueillir qu'il y a d'enfants et qu'il revient aux professionnels de la petite enfance de composer avec cette diversité.

Avec ainsi le défi de prendre en compte la singularité des enfants dans un contexte d'accueil collectif et d'éviter la tentation normalisatrice des politiques publiques.

(Catherine Bouve, 2015)

A. Jaunin

Un observatoire latin et/ou national de la petite enfance/de l'enfance : pourquoi, pour qui et quelles missions ?

La question d'un observatoire est en partie liée à la question de la création d'une statistique nationale sur l'accueil des enfants. Les interventions en la matière sur le plan fédéral s'accroissent à partir de 2021. Les questions demeurent : pourquoi, pour qui et pour quelles missions ?

Quelques dates d'interventions sur le plan national

- 2001 - Postulat 01.3733 « Statistique sur les places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial ».
- 2016 - Rapport de faisabilité d'une statistique de l'accueil extrafamilial des enfants, du côté de l'offre. Office fédéral de la statistique.
- 2018 - Pro Enfance. « L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse – Pour un système cohérent de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans » (texte fondateur). Assurer la coordination, recueillir des savoirs, donner la parole aux enfants et aux familles².
- 2018 - Déclaration commune de la CDIP et de la CDAS du 21 juin 2018. Point 1.4 Améliorer les outils statistiques.
- 2019 - Commission suisse pour l'UNESCO. Instaurer une politique de la petite enfance (rapport). Investir davantage dans la recherche, le suivi et les statistiques.
- 2021 - Rapport du Conseil fédéral. Politique de la petite enfance. État des lieux et possibilités de développement au niveau fédéral. Introduction d'une statistique nationale de l'accueil extrafamilial des enfants (Possibilité de développement).
- 2021 - Postulat 21.3741 « Un observatoire national de la petite enfance ». Disposer de données statistiques et d'analyses (quantitatives et qualitatives).
- 2022 - IN 21.403 (en consultation) « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles ». Avant-projet de loi : Art. 17 Statistiques - 1 L'Office fédéral de la statistique établit en collaboration avec les cantons des statistiques harmonisées sur l'accueil extrafamilial

² Ajout de la rédaction

pour enfants et dans le domaine de la politique d'encouragement de la petite enfance. 2 Les cantons mettent à sa disposition les données standardisées nécessaires.

- 2022 - Création d'un observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse (Fondation Isabelle Hafen). Récolter des données en vue de favoriser le développement de stratégies proactives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse et soutenir le pilotage et le développement de politiques.

Que faut-il entendre par le terme d'observatoire ?

Le terme *observatoire* désigne à l'origine un dispositif dédié à la **compréhension et à la prédiction d'un phénomène physique**, en particulier astronomique. Par extension, le terme a été utilisé pour des dispositifs d'observation souvent créés par les administrations ou les services des collectivités territoriales et de l'État pour **suivre l'évolution d'un phénomène économique ou social** (Tonneau, 2016).

Ces dernières décennies, les observatoires se sont multipliés. Le terme désigne des **dispositifs d'aide à l'action collective**, avec des fonctions, d'une part, d'**observation et de mesure d'un phénomène** et, d'autre part, d'**accompagnement et de suivi de l'action** d'une communauté d'acteurs en réaction au phénomène (Tonneau, 2016).

Une typologie des observatoires

N. Mathieu (2002) distingue trois types d'observatoires :

Les observatoires de recherche

- Dispositifs de construction des données et observation continue de ces données.
- Interactions entre différentes dimensions scientifiques.
- Questions complexes, travail sur le long terme, vision continue du temps.

Les observatoires statistiques

- Outil pour observer le changement.
- Accent sur la mise en place de recueil des données et leur exploitation.
- Portent sur des domaines divers.
- Principe du recensement régulier et répétitif.

Les observatoires pour l'action

- Portent sur des questions plus finalisées.
- Problème conjoncturel, avec des observatoires inscrits dans le temps de la crise.
- Court terme : conçu pour ne durer que jusqu'à ce que la solution d'un problème très ciblé soit trouvée.

Les principales fonctions possibles des observatoires (Tonneau, 2016)

- Une fonction de diagnostic → caractériser un phénomène ou une situation, produire des états des lieux et des analyses dynamiques permettant la compréhension des relations de causes à effets.
- Une fonction de veille → identifier les « signes d'évolution » de l'environnement, les informations à caractère anticipatif, pour en déduire les menaces et les opportunités et pour réduire les risques liés à l'incertitude.
- Une fonction de mesure → qualifier un phénomène sur la durée et produire des indicateurs (reporting).

- Une fonction de mise en réseau → permettre des partenariats, la participation, la coopération/collaboration.
- Une fonction d'aide à la décision → proposer des suggestions, productions qui peuvent être utilisées dans des actions de prospective en permettant l'établissement de scénarios.
- Une fonction « gestion » → accompagner l'action en fournissant des éléments pour l'organisation opérationnelle des activités et leur suivi.
- Une fonction de suivi-évaluation → fournir les informations nécessaires à l'évaluation et à la mesure d'impacts des projets.
- Une fonction de communication → partager les représentations, les débattre, les faire savoir et les porter à connaissance.
- Une fonction de renforcement de compétences → organiser la formation et l'accompagnement des acteurs à la fois dans l'utilisation dans leurs projets de l'information produite et dans les activités contribuant à l'observatoire.
- Une fonction d'innovation et d'expérimentation sociale.

Un exemple à partir de l'observatoire de la petite enfance du canton de Genève

L'Observatoire cantonal genevois de la petite enfance (OCPE) vise à renforcer une connaissance partagée sur l'accueil extrafamilial des jeunes enfants ainsi qu'à offrir une connaissance fine des enjeux de la petite enfance et un levier d'action pour les acteurs concernés. Sa mission et ses objectifs sont inscrits dans une base légale. Il agit en étroite concertation avec les acteurs concernés et il est rattaché au Service de la recherche en éducation (SRED). Ce rattachement permet à l'entité d'être reconnue comme productrice de statistiques publiques sur le système éducatif genevois.

Objectif prioritaire de l'observatoire cantonal de la petite enfance

- Apporter des éléments de planification et d'identification des besoins d'accueil préscolaire pour l'ensemble du canton en étroite concertation avec les acteurs concernés.

Autres objectifs

- Veiller à la récolte, à l'harmonisation et au traitement statistique des données sur l'accueil préscolaire.
- Produire et tenir à jour une statistique sur l'accueil préscolaire.
- Réunir et mettre à disposition des autorités cantonales, des communes et de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire les informations et connaissances nécessaires à l'identification des besoins, à la planification et à la prospective dans le secteur préscolaire.
- Fournir, au moins une fois par législature, un rapport sur la situation de l'offre de places d'accueil préscolaire et sur les besoins des familles.
- Recueillir des données relatives aux enfants fréquentant une structure d'accueil préscolaire permettant le suivi de l'offre d'accueil.
- Contribuer à l'amélioration des connaissances sur l'accueil préscolaire.

Pour répondre à ces objectifs, l'OCPE/SRED dispose de plusieurs outils : un relevé statistique, auprès des structures d'accueil de la petite enfance, sur le principe d'un recensement annuel et une enquête représentative auprès des familles genevoises ayant au moins un enfant d'âge préscolaire. Les données de la statistique sur l'accueil préscolaire servent notamment de base pour déterminer le montant des subventions octroyées aux communes par différents fonds. L'enquête décrit les pratiques et les

préférences des familles en matière d'accueil préscolaire et permet d'estimer, à partir des préférences parentales, le nombre de places manquantes en crèche à l'échelle du canton.

Exemple d'aide au pilotage

Les différents outils de l'OCPE/SRED ont permis de fournir à la Fondation genevoise pour le développement de l'accueil préscolaire des éléments et des données nécessaires pour étudier la situation ; elle a ainsi proposé au Conseil d'État un taux d'offre à atteindre, qui réponde aux attentes et besoins des familles genevoises en matière d'accueil préscolaire et qui comble le manque de places en crèche dans le canton.

Le Conseil d'État a retenu la proposition de la Fondation et fixé, comme objectif à l'échelle du canton, le taux d'offre à atteindre de 44 places pour 100 enfants d'âge préscolaire à l'horizon 2029.

A. Jaunin

Questions à se poser lors de la conception d'un observatoire

- Quel champ ? Petite enfance, Enfance, Accueil extrafamilial, Conciliation vie familiale-vie professionnelle, etc.
- Quel niveau géographique ? Régional, national ?
- Quel type d'observatoire ? Quelles fonctions ? Quels outils ? Recherche, action ?
- Quel ancrage institutionnel ? Administration publique, université ?
- Quelle volonté politique ? Fédérale, cantonale, communale ?

Il paraît opportun de pouvoir se fonder sur une connaissance de « l'état sur l'état », préalablement à la mise en place d'une statistique. Pour ce faire, l'intention et la volonté politique ont toute leur importance.

La création d'une statistique nationale (harmonisée, comparable et fiable) sur l'accueil de l'enfance, à minima sur l'offre, est un premier pas pour la mise en place d'un observatoire national.

A. Jaunin

En guise de conclusion et en référence à la discussion avec l'auditoire, un indicateur de statistique à lui seul est insuffisant ; il importe donc de pouvoir croiser des indicateurs comme l'a souligné l'intervenant. Il existe notamment des différences d'accès en fonction du revenu des parents, qui ne sont pas rendues visibles dans le cadre de cette présentation. De rappeler encore ici que la sélection des types de données se veut illustrative.

Le travail auprès des enfants et des familles : une responsabilité professionnelle ET collective

Christelle Konde Kabeya, éducatrice, membre du comité de la Fédération des crèches et des garderies fribourgeoises (FCGF) et de l'Alliance fribourgeoise des acteurs de l'enfance

L'accompagnement des enfants dans les lieux d'accueil collectif et familial exige des compétences spécifiques complexes pour considérer la diversité des enfants. Dans quelles mesures les professionnel·les de l'enfance participent au quotidien à l'égalité des chances ? Quelles sont les conditions-cadres structurelles pour un accueil de l'enfance de qualité ou, en d'autres termes, quelle est la responsabilité de la société ?

Donner la parole aux professionnel·les de terrain dans le cadre de ce colloque est une réelle opportunité pour soutenir le développement de la qualité de l'accueil de l'enfance, contribuer à l'évolution du secteur de l'enfance, partager son expérience en lien avec la responsabilité professionnelle et collective du travail auprès des enfants et des familles.

Les changements socio-économiques influent sur les pratiques de l'accueil de l'enfance

La prise en charge des enfants a longtemps été considérée comme une affaire privée inhérente au devoir parental. Depuis, le modèle familial traditionnel n'est plus la seule référence. L'existence des structures d'accueil découle aujourd'hui d'une organisation familiale moderne, étroitement liée aux changements socio-économiques advenus en Suisse ces vingt dernières années. Le nombre de parents qui exercent tous deux une activité professionnelle s'amplifie et influence les pratiques. Les professionnel·les de l'enfance sont ainsi devenus des interlocuteurs et interlocutrices privilégiés des familles et cette nouvelle collaboration exige une posture éducative pour conseiller, orienter, accompagner et accueillir l'enfant.

Le bien-être de l'enfant reste au centre des préoccupations, tant politiques que professionnelles. Pour preuve, les programmes d'encouragement précoce et d'égalité des chances émergent et tendent à se développer en Ville de Fribourg. Le financement fédéral alloué notamment à l'ouverture de places d'accueil a été reconduit, ce qui est une bonne nouvelle.

Pour considérer la diversité des familles accueillies au quotidien, il est primordial de déconstruire le mythe de la parentalité au travers de représentations désuètes. Car la société est faite de multiples configurations familiales : monoparentales, homoparentales, séparées, migrantes, et de bien d'autres situations de vie. Les équipes éducatives doivent ainsi faire preuve de créativité, de bienveillance et d'ouverture, afin de réellement développer un accueil pour toutes les familles et permettre à l'enfant de venir dans un lieu d'accueil avec son histoire, sa culture, ses émotions et ses besoins.

Par ailleurs, les professionnel·les de Fribourg, comme partout ailleurs, sont confrontés à un accroissement de prise en charge de situations complexes, comme des enfants en situation de vulnérabilité, présentant des besoins particuliers, des troubles du comportement, ou parfois des carences éducatives, qui nécessitent des équipes compétentes et en capacité de reconnaître les limites.

Les professionnel·les de l'enfance sont devenus des interlocuteurs et des interlocutrices privilégiés des familles. Parallèlement, les situations complexes s'accroissent. Des solutions collectives sont à trouver.

Des conditions-cadres qui peinent à répondre aux évolutions sociétales

Le dispositif d'accompagnement autour de l'enfant et de sa famille demande une mise en œuvre de compétences spécifiques, acquises grâce aux formations du domaine, ainsi qu'un taux d'encadrement concordant avec la complexité du métier. Pourtant, bien que la formation soit réglementée, les normes et les définitions du personnel qualifié sont disparates sur le territoire : pour ne citer qu'un exemple, une éducatrice ou une assistante socio-éducatrice (ASE) peut se trouver seule avec un ou une stagiaire lors de moments charnières de la journée, comme les séparations ou les retrouvailles qui requièrent une attention particulière en plus de la responsabilité du reste du groupe.

Malgré des conditions de travail parfois « pesantes », les éducatrices et les éducateurs, les ASE, les directrices et les directeurs s'engagent quotidiennement à offrir un cadre répondant à la conciliation de vie familiale et vie professionnelle. De plus, certaines structures d'accueil jouent un rôle d'agent de prévention, travaillant en réseau avec le service éducatif itinérant, l'école ou d'autres professionnels spécialisés... pour agir plus vite, plus tôt, plus fort, comme l'intitule un ouvrage de Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP) sur le sujet de l'encouragement précoce³.

C'est au travers des concepts et missions pédagogiques que les équipes éducatives participent à la volonté cantonale d'égalité des chances, reconnue pour son approche préventive, détectrice de besoins spécifiques chez l'enfant et réductrice d'inégalités sociales. Mais à quel prix, lorsqu'il est question de moyens à pourvoir pour assurer un accompagnement efficient ?

La qualité d'accueil, largement documentée, passe aussi par une qualité de travail en équipe qui se définit par la manière dont les collègues vont accorder leurs compétences et leur savoir-être, afin de créer un lieu de partenariat et de soutien à la parentalité. Cette qualité d'accueil se réfère aussi, par exemple, aux temps de réflexions consacrés au développement de projets d'éveil s'inscrivant dans un processus d'apprentissage et donnant à l'enfant l'opportunité de découvrir, d'explorer, en rendant accessibles des objets basiques comme le livre.

Pour l'heure, les recommandations légales minimales observées dans le canton de Fribourg accentuent la disparité de l'offre et, par conséquent, multiplient les modèles de professionnalisation du domaine de l'accueil de l'enfance. Des recommandations cantonales, qui veilleraient à favoriser une mixité cohérente des niveaux de formation pour offrir de meilleures conditions de travail, permettraient de répondre aux défis liés à l'accueil des familles et de leurs besoins.

La disparité des conditions-cadres des offres et la multiplication des modèles de gouvernance ne répondent pas au besoin de professionnalisation exigé pour assurer les missions de l'accueil de l'enfance.

³ L'ouvrage « Plus vite, plus tôt, plus fort » (Partenaire Enfance et Pédagogie/Revue [petite] enfance, 2022), analyse de manière critique ce qui nous pousse à vouloir – peut-être – des enfants de plus en plus performants et cela dès leur plus jeune âge.

La nécessité de se mobiliser, l'exemple d'une alliance fribourgeoise

C'est en ce sens que la création de l'Alliance fribourgeoise des acteurs du domaine de l'enfance (AFAE) veut promouvoir un accueil de jour professionnalisé et une meilleure connaissance et reconnaissance des besoins cantonaux : les fédérations et associations représentées au sein de l'AFAE sont celles de l'accueil familial de jour, des crèches et des garderies fribourgeoises, de l'accueil extrascolaire, des éducatrices en maternelle, des directeurs et directrices et responsables d'institutions de la petite enfance, des intervenant·es des accueils extrascolaires et des assises fribourgeoises.

Cette alliance a pour but de fédérer et de défendre les intérêts communs de ces acteurs du domaine de l'enfance de 0 à 12 ans. Sa constitution coïncide avec un changement législatif qui se prépare dans le canton avec un projet de loi de désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Autrement dit, le canton projette de déléguer aux communes les tâches de gestion financière relatives au secteur extrafamilial afin de renforcer les prestations pour la population (grâce au lien de proximité). L'organe de contrôle resterait cependant cantonal.

Ce projet de loi sera prochainement soumis au Grand Conseil, puis en votation par référendum financier. L'AFAE suit avec intérêt ce dossier, notamment les effets sur le développement de la politique de l'enfance fribourgeoise. Elle œuvre pour que l'accueil de l'enfance soit perçu par les décideurs politiques comme un investissement dans l'avenir, et non uniquement comme un centre de coût. Comme l'a démontré une étude zurichoise sur le sujet, un franc investi dans l'accueil préscolaire rapporte entre 2 et 7 francs.

Enfin, pour côtoyer les cimes politiques, de là où émanent les recommandations conditionnant les pratiques éducatives, il est fondamental de se rencontrer et construire ensemble une politique de l'enfance qui réponde à la réalité sociale d'aujourd'hui : n'est-elle pas là notre responsabilité ?

Regards d'enfants sur les interdits

Nicolas Crevoisier, responsable de l'APEMS de Montolivet et Michael Facchin, éducateur social

Projection d'un extrait du court-métrage « bonjour madame ma mère meurt » (2021), coréalisé par l'APEMS de Montolivet et de l'École de Montchoisi. L'initiative a démarré alors qu'il s'agissait de créer à Lausanne un APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) dans un lieu affecté à des caves et des garages.

La présentation du court-métrage « bonjour madame ma mère meurt » a non seulement permis de donner la parole aux enfants, mais aussi de rendre visible le travail des équipes éducatives. Les interdits se fondent souvent sur les interdits des adultes, mais aussi sur les champs des possibles. Si le dessin constitue l'âge d'or du préscolaire, l'écriture nous renvoie à l'âge d'or de l'école. L'enfant dessine en développant des notions plastiques, mais également narratives. Par contre, l'image n'est pas perçue comme un médium d'enfant.

Dans le cadre de la réalisation du court métrage, la feuille a été introduite comme une scène, avec pour prédominance explicative « on a qu'à dire que ». Il est possible de raconter une histoire à partir d'une œuvre (photographie, peinture, sculpture, etc.) ou en réalisant une image. Il a fallu « faire avec du faux, pour faire du vrai ». Ainsi, les enfants ont eu l'opportunité de raconter une histoire en réalisant une image par groupe, de générer une écriture générale collective.



Le projet a été travaillé sur une période de deux ans. La réussite du court-métrage est aussi due à la pluralité des compétences des équipes. M. Facchin, par exemple, œuvre en tant qu'éducateur social et enseigne également les arts. La confiance du Service des affaires culturelles et la motivation du Service de l'accueil de jour des enfants de la Ville de Lausanne ont aussi constitué des atouts majeurs. Pour boucler la boucle, la projection du film au cinéma a permis d'échanger avec les parents.

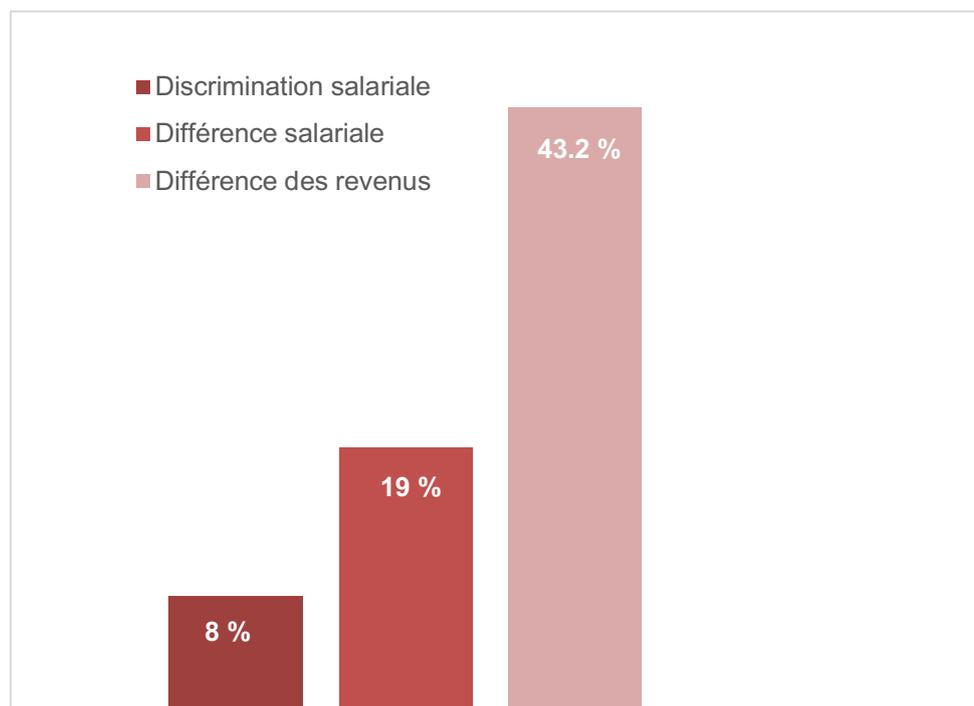
Jusqu'où les débats nationaux incluent-ils la diversité des familles et des enfants ?

Regula Bühlmann, secrétaire générale pour l'égalité de l'Union syndicale suisse (USS), membre de la Commission fédérale des questions féminines

La question du financement et de la qualité de l'accueil de l'enfance fait débat à Berne. Dans quelle mesure la diversité des familles et des enfants est-elle prise en considération ? Quelles sont les prochaines étapes pour favoriser l'équité des genres, dont celles des enfants ? Faut-il se suffire d'une équité des genres et/ou aborder les enjeux à partir de la singularité des parcours et des situations de vie de toutes les familles ? Quelle articulation avec les fondements organisationnels, motivés par le bien commun ?

L'accueil extrafamilial pour soutenir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

En Suisse, les femmes gagnent moins que les hommes : Il y a 8% de discrimination salariale (moins de salaire pour un travail égal), 19% d'écart salarial dans le secteur privé (calculé sur la base d'un temps plein). Il en résulte un écart de revenu de 43,2%. Les différences de salaires et la discrimination à l'égard des femmes sont également liées au fait que le travail de *care* non rémunéré n'est pas considéré comme un travail ainsi qu'au temps partiel et aux interruptions de l'activité professionnelle.



L'accueil extrafamilial est une clé pour atteindre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, mais aussi pour soutenir l'égalité des chances des enfants ainsi que l'économie.

Les lacunes

En Suisse, nous sommes confronté-es à une faible contribution des collectivités publiques aux offres d'accueil préscolaire : 0,1 % du PIB au lieu de 1 % comme recommandé par de l'OCDE et l'UNICEF.

Pour certains, il s'agit d'économiser dans l'accueil des enfants, ce qui revient à économiser au niveau du personnel. Pourtant 43% des équipes éducatives sont composées de personnel pas (encore) qualifié. De plus, suivant les contextes, les stagiaires sont pris en compte dans le taux d'encadrement des enfants.

Cette situation pénalise les parents qui prennent en charge environ deux tiers des coûts totaux de l'accueil extrafamilial (Jacobs Foundation 2018), soit une contribution particulièrement élevée pour des prestations dont le coût est comparable aux pays voisins.

L'accueil des enfants demeure, au vu du contexte, une affaire privée – particulièrement en Suisse alémanique. En outre, l'absence de statistique nationale sur l'offre et la demande est aussi une réalité.

Les conséquences

Les conséquences du manque de vision de la Suisse sont nombreuses :

- la carence de places d'accueil est chronique ;
- la part contributive des parents est exorbitante, ce sont les familles et les entreprises qui financent les prestations d'un service public ;
- les conditions de travail et les salaires du personnel d'encadrement ne sont pas à la hauteur des responsabilités et des exigences de la profession ;
- il manque du personnel qualifié et la qualité des prestations se dégrade ;
- une grande partie de l'accueil des enfants est organisée par des inconnus ou dans le cadre familial. Un tiers des enfants est régulièrement pris en charge par des grands-parents ; les mères – et rarement les pères – voient leur revenu diminuer, ce qui engendre des lacunes au niveau des assurances sociales ; ce sont en premier lieu les familles à bas revenu qui doivent trouver des alternatives et qui sont pénalisées.

7'000 places font encore défaut pour répondre au besoin d'accueil extrafamilial. Pour atteindre le niveau de nos pays voisins et proposer une offre aisément accessible, la différence se situe à environ 36'000 places. Il faut aussi que le financement soit inversé pour que la part payée par les parents passe de 75% à 25% des coûts totaux (Livre blanc, Jacobs Foundation, 2018).

Faire de l'accueil de l'enfance une affaire publique

Il y a lieu d'organiser l'accueil extrafamilial et parascolaire en tant que service public, au même titre que l'école obligatoire. Ceci implique un cadre national définissant les compétences cantonales, les cantons restant responsables du domaine, et une modification de la Constitution.

Pour soutenir l'accueil de l'enfance, des bases légales sont néanmoins déjà à disposition pour :

- renforcer le financement par les collectivités publiques : **investissements** de 1 % du PIB dans l'accueil préscolaire et 1 % du PIB dans l'accueil parascolaire des enfants ;
- offrir des **conditions de travail et des salaires** en fonction des responsabilités et de la charge assumées ;
- **réaliser une statistique nationale de l'accueil des enfants.**

Comme le précise l'avis de droit Mahon/Huruy, et contrairement à ce qui est généralement prétendu, la Confédération a des compétences en matière d'accueil de l'enfance. La Confédération peut se baser sur l'article 116-1 de la Constitution fédérale relatif à la politique familiale (compétences subsidiaires), mais aussi sur l'article 8-3 relatif à l'égalité et sur l'article 110-1 relatif à la protection des travailleurs.

Si une modification de la Constitution fédérale paraît opportune pour soutenir l'accueil de l'enfance, les bases légales actuelles octroient déjà des compétences à la Confédération.

Des mesures concrètes sont possibles pour définir une politique nationale cohérente de la famille qui exige :

- **une pérennisation et une augmentation des aides de la Confédération** pour le financement de départ et la réduction de la contribution parentale ;
- **une réglementation nationale en matière de qualité et de conditions de travail** (taux d'encadrement, durée du travail, salaires, etc.) comme critère pour la perception des aides financières de la Confédération et/ou figurant dans une réglementation légale.

L'Union syndicale suisse (USS) s'est associée à une large coalition pour soutenir l'accueil de l'enfance. Dans le cadre de l'initiative parlementaire « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles » (Pa. Iv. 21.403), une pérennisation du financement initial dégressif et un financement de base continu par la Confédération sont demandés. En outre, le financement de la Confédération doit être lié à des critères de qualité, des conditions de travail et de tarifs.

Cette initiative offre un changement de paradigme positif en élargissant le rôle de la Confédération. Par contre, en introduisant un financement par le sujet, nous sommes confrontés à une occasion manquée car il n'est pas possible de lier le financement fédéral à des critères de qualité. D'autre part, les montants octroyés aux conventions-programmes, permettant de développer les offres, sont largement insuffisants.

La pandémie de la Covid-19 a permis de faire pression sur la Commission nationale de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC). En outre, une initiative a été lancée le 8 mars 2022 autour du réseau du parti socialiste et de l'USS. Elle demande : le droit à une place répondant au bien-être de l'enfant et au besoin de conciliation des parents ; une formation, des salaires et des conditions de travail adéquats ; une répartition des coûts entre la Confédération (2/3), les parents, les cantons et les communes. La part contributive des parents doit s'élever au maximum à 10% du revenu.

De bonnes raisons pour s'engager



- **Familles** : égalité des chances et encouragement de la petite enfance
- **Résistance aux crises** : pas de dépendance au travail gratuit de personnes vulnérables ; financement assuré
- **Égalité** : meilleure intégration professionnelle des femmes et diminution des écarts de revenu sexospécifiques
- **Économie** : l'augmentation du nombre de places d'accueil, la réduction de la contribution parentale et les mesures destinées à améliorer la qualité de la prestation ont un effet positif sur le PIB
 - Pacte I de l'ONU : recommandations du Comité (ad hoc de l'ONU) relatives aux droits économiques, sociaux et culturels
 - Recommandations de la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF)

Rétrospective de la table ronde

Avec Élisabeth Baume-Schneider, conseillère aux États, coprésidente d'Alliance Enfance ; Véronique Bressoud, cheffe du Service enfance de la Ville de Monthey ; Pascal Kaempfen, président de l'Association des responsables et directions d'institutions vaudoises de l'enfance (ARDIVE) ; Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève

À partir des exposés du matin et des trois échelons politiques, les protagonistes sont invités à débattre sur les perspectives d'une politique nationale de l'accueil de l'enfance qui considère les réalités de vie des enfants âgés de 0 à 12 ans, la diversité des contextes et des offres.

Voici les éléments de la discussion qui peuvent être retenus :

Rester optimiste dans l'action

La protection de l'enfance, l'égalité des chances dès la naissance, l'égalité des genres sont des sujets déterminants. Il importe de rester optimiste dans l'action car un avis de droit⁴, à lui seul, semble peu convaincant pour pérenniser le financement de l'accueil de l'enfance au niveau de la Confédération. La question de la subsidiarité étant récurrente, un ancrage de l'accueil de l'enfance dans la Constitution fédérale est nécessaire. L'éducation n'est pas uniquement du ressort des familles et de l'école, l'État et les cantons doivent aussi prendre leurs responsabilités.

La pandémie Covid-19 a permis de mettre en lumière le rôle de l'accueil des enfants. Parallèlement, il est constamment rappelé que les caisses sont vides (mais pas pour l'armée). Cette réalité occulte les défis en matière de petite enfance et d'égalité. Or il est de circonstance de considérer le bien-être des enfants et le fait que les femmes doivent aller travailler tout en se débrouillant. Par ailleurs, en Suisse, si la formation est valorisée, on ne se pose pas la question de l'égalité d'accès. Il faut donc changer de paradigme, dépasser les visions élitistes et se projeter dans le futur.

Changer les représentations pour développer les offres en tant que service public

Les représentations de la petite enfance sont principalement basées sur la conciliation du temps de travail. Néanmoins, l'accès aux prestations d'accueil constitue aussi un levier pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dont les effets se répercutent tout au long de la vie des mères. Par ailleurs, les conditions d'accès se répercutent aussi sur les enfants, par exemple en termes d'apprentissage de la lecture, en référence aux enquêtes PISA. Les solutions d'accueil offrent aussi des espaces pour la prévention précoce, la sensibilisation aux écrans, la socialisation et l'éveil culturel.

La plasticité des cerveaux se réduisant avec l'âge, la petite enfance est à considérer comme un enjeu pour toute la société. Des liens sont à établir avec le vieillissement, entre la politique familiale et les situations de précarité, etc. Tout est relié, y compris la violence domestique.

⁴ En référence à l'avis de droit Mahon/Huruy, estimant que la Confédération a suffisamment de clés en main pour soutenir l'accueil de l'enfance.

En Ville de Genève, le dispositif d'accueil de la petite enfance est acquis. Il manque encore 800 places mais des investissements existent. Cela dit, la violence autour des questions de la petite enfance demeure manifeste et les débats sont nombreux, car l'ancrage traditionnel autour de la femme est encore d'actualité.

La gouvernance en la matière date du 19^{ème} siècle, où l'on venait en aide aux enfants pour les sortir de la précarité. Aujourd'hui, il existe une volonté de changer de paradigme avec la municipalisation en cours du domaine de l'accueil de la petite enfance et la revalorisation des métiers de l'enfance. On se dirige vers un changement de représentations permettant de considérer l'accueil de la petite enfance comme un service public. L'option prise va dans le sens contraire des bons de garde qui n'autorisent pas à considérer l'éducation préscolaire comme un bien commun.

Mener une réflexion sur le développement de l'accueil de l'enfance

Il est demandé aux structures d'accueil de remplir de nombreuses missions avec peu de moyens. Parallèlement, il est estimé que les personnes de 70 à 80 ans ont du temps pour s'occuper de leurs petits-enfants. Ce contexte rend la situation complexe et freine le développement de prestations de qualité. À Lausanne, les autorités s'engagent pour que le secteur fonctionne. Néanmoins, les communes ont absolument besoin d'être soutenues dans leurs démarches.

La promotion de la qualité commence par le langage utilisé. Il y a lieu de rompre avec l'utilisation de mots qui constituent des stéréotypes comme celui de « crèche ». L'éducation, ce n'est pas la crèche du petit enfant qui est né. Au contraire, il devrait être question d'espaces ou de centres de vie infantine permettant de valoriser les métiers de l'enfance.

Les missions des directions deviennent aussi de plus en plus complexes. Les directions sont par exemple contraintes par les services communaux à privilégier les familles travaillant à plein temps, ce qui autorise l'accroissement des ressources financières. Parallèlement, les structures sont aussi confrontées à des enfants ayant des besoins particuliers.

L'accroissement du nombre de places est à saluer. La qualité ne doit toutefois pas être occultée. En matière de ressources humaines, il existe de réelles difficultés à trouver du personnel qualifié tant pour les équipes éducatives que pour les directions. Il ne suffit pas, par exemple, d'être une éducatrice compétente pour être directrice ou directeur d'une structure d'accueil. Pour garantir la qualité des prestations, il faut du personnel qualifié concordant aux cahiers des charges. La formation constitue un axe fondamental de la professionnalisation de l'accueil de l'enfance, la question salariale ne doit toutefois pas être occultée.

Des initiatives se mettent en place au niveau des cantons et de la Confédération, ce qui permet d'avancer. Il faut cependant en analyser les conséquences. Les prestations privées tendent à se développer : à Bulle par exemple, des offres privées proposant des prestations de bilinguisme ou de trilinguisme font écho. Les communes se doivent de répondre aux attentes, de réfléchir aux intentions. Cela dit, l'accueil de l'enfance n'a pas à faire de différence entre les enfants. En revanche, il y a lieu d'accroître l'accompagnement suivant le contexte de l'enfant.

Travailler en partenariat, sensibiliser le politique

Travailler directement sur le terrain de l'accueil de l'enfance et collaborer simultanément avec les partenaires, y compris avec les parents, est une opportunité pour une cheffe de service. Ce contexte permet de relayer les observations au niveau politique et de proposer des prestations répondant aux besoins des familles.

Les équipes éducatives font un travail magnifique, avec compétence et responsabilité, notamment grâce aux possibilités de formation. La problématique relève par contre de l'intégration des enfants à des besoins spécifiques, dont les raisons sont diverses. Il convient de sensibiliser le politique à cet effet. Un ou une présidente de commune peut s'engager favorablement au développement de l'accueil de l'enfance ; un tel appui n'est pas pour autant généralisable à toutes les communes.

Il faut agir pour que les moyens octroyés à l'accueil de l'enfance soient similaires à ceux des écoles, pour rendre visible les compétences, collaborer avec les familles afin qu'elles deviennent des porte-paroles auprès des communes, des régions, des cantons, tant auprès des administrations que des exécutifs. Il y a aussi lieu de collaborer avec les écoles afin d'assurer un suivi des enfants, considérant que les parents travaillent.

Il existe aujourd'hui un besoin de réponses au regard du manque de places d'accueil. Les élections fédérales se rapprochant, ce tremplin invite aussi à mettre en exergue les besoins des enfants et ceux de l'économie. Parallèlement, il importe de travailler sur la formation continue car être formé-e est une chose et être compétent-e en est une autre. Ce qui existe aujourd'hui est bien, mais on peut faire mieux.

La parole à l'auditoire

- L'accueil de l'enfance nous renvoie à des **professions majoritairement féminines** et il y a lieu de continuer à faire entendre la voix des professionnel·les du *care*.
- Aujourd'hui, la Suisse connaît le plein emploi et on peut s'indigner sur la notion de « crèche ». Néanmoins, cela fait 25 ans qu'il est suggéré de sensibiliser les politiques. Que pouvons-nous mettre en œuvre aujourd'hui ? **Les enfants ne sont pas juste un outil de production**. Comment passer à une étape supérieure, dépasser la question de l'exigence de formation, permettre aux femmes d'acquérir des salaires ? Comment faire pour que l'on se préoccupe, à Berne, de la politique familiale ? Où sont les hommes cisgenres de plus de 55 ans, comment les interpeller pour changer de paradigme ?
- **Des réponses sont en cours de construction. Les jeunes hommes à temps partiel deviennent des ambassadeurs, le milieu patronal prend conscience des enjeux, des cantons investissent dans le domaine de l'accueil de l'enfance. Il faut continuer à dialoguer.** Les élus, les personnes lambda vont comprendre que l'accueil de l'enfance ne peut pas se passer de la qualité.
- Quels sont les budgets entre les différents niveaux d'école ? **On ne connaît pas la valeur des investissements.**
- **Suivant les régions linguistiques, il existe une différence de culture entre les rôles attribués à l'accueil de l'enfance.** La Suisse romande demeure minoritaire dans sa perception des enjeux.
- **L'argument selon lequel le champ de l'accueil de l'enfance est trop professionnalisé est de plus en plus récurrent.** Il est désormais suggéré d'engager des personnes provenant d'Ukraine, sans aucune exigence spécifique.

- **De plus en plus d'hommes suivent une formation dans le domaine de l'accueil de l'enfance.** On est en marche.
- **Les équipes éducatives doivent entrer dans les espaces politiques, là où les décisions se prennent.**
- Le canton de Genève peut être classé comme « bon élève ». En 2012, un contre-projet a été adopté pour répondre à la pénurie de places et un cadre légal a pu être défini pour le parascolaire. Ce sont plusieurs millions qui sont engagés dans le secteur. Tout le monde, dont le Conseil administratif de la Ville de Genève, soutient désormais la petite enfance. **Aujourd'hui, le problème se réfère davantage à la pénurie du personnel.** Il existe une exigence de revaloriser les métiers au niveau salarial et les parcours de formation. La formation doit relever de la responsabilité cantonale. Il faut aussi assurer les carrières professionnelles sur le long terme et, pour cela, il y a **besoin d'une étude traitant du suivi des carrières.**
- **Alliance Enfance aurait encore été impensable il y a 5 ans.** Il est désormais possible de dialoguer autour d'une même table. **Il faut néanmoins pouvoir se comprendre, savoir de quoi on parle, pouvoir se fonder sur des statistiques pour co-construire le champ de l'accueil de l'enfance.**
- **Il faut cesser de s'exprimer sur la petite enfance et se référer à l'enfance.** Ce sont des professionnel·les pour les 0-12 ans qui sont formées ; les mamans n'arrêtent pas de travailler lorsque leurs enfants atteignent 4 ans. Parallèlement, de plus en plus d'hommes s'impliquent auprès des enfants et cela va continuer.
- **Le débat de l'accueil rejoint celui de l'accueil familial de jour. Il faut une professionnalisation de toutes les personnes qui s'occupent des enfants.** Ce sont les enfants qui sont et doivent rester au cœur du sujet. Il existe néanmoins des spécificités distinctes entre les modalités d'accueil : dans le canton de Genève, par exemple, le domaine de l'accueil familial de jour ne reçoit pas l'appui nécessaire du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse ; en revanche, il peut s'adresser au Bureau cantonal de l'intégration des étrangers pour les familles migrantes.
- Plus l'ensemble des modalités d'accueil seront professionnalisées, plus les métiers de l'enfance seront amenés à être valorisés avec, in fine, la création d'un secteur en tant qu'institution publique. **Les accueillantes et les accueillants en milieu familial (AMF) seront certainement amenés à disparaître. Il convient aussi de les inclure dans le processus** pour que ces personnes ne perdent pas leur travail, et que des ponts puissent être créés.
- À Genève, par exemple, il existe des « crèches familiales ». **Des pistes de collaboration entre tous les types d'accueil doivent encore être trouvées.** Des centres de vie enfantine dans un quartier, avec des AMF à proximité, sont par exemple à imaginer. Les AMF pourraient aussi être engagées dans les structures collectives et y bénéficier d'une formation. Il faut toutefois être attentif au risque de nivellement vers le bas dû à la perméabilité ou au métissage des fonctions.
- On peut se sentir déprimé·e du fait d'un engagement de longue date pour l'accueil de l'enfance. Des solutions se mettent en place, ce qui est réjouissant. Néanmoins, **il faut un changement de société pour développer l'accueil de l'enfance** et, dans cette perspective, il faut aussi des politiciennes et des politiciens soutenant. Un changement de société est complexe et une base de statistiques serait utile. Des professionnel·les se rencontrent, mais de quoi parle-t-on ? Les acteurs engagés doivent commencer par se comprendre, il reste du travail à faire. Il faut garder espoir. Davantage que les diplômes, ce sont les enfants qu'il faut placer au centre. Il faut continuer le processus pour atteindre les finalités souhaitées.

Rétrospective des ateliers

Les réalités des enfants de la petite enfance au parascolaire

Animation Barbara Mali de Kerchove, cheffe du Service des écoles et du parascolaire de la Ville de Lausanne ; Claudia Mühlebach, cheffe du domaine parascolaire de la Ville de Lausanne, présidente de Pro Enfance

Les réalités des enfants ne débutent ni s'arrêtent à 4 ans. Comment penser les transitions des enfants, comment faire entendre la voix des 0-12 ans et leurs singularités ? Alors que les regards se focalisent de plus en plus sur la petite enfance, cet atelier a permis de s'arrêter sur l'importance des réflexions autour des intérêts des enfants au sein du parascolaire.

L'atelier était composé d'une réelle diversité de personnes provenant de toute la Suisse romande. Ce contexte a permis de confronter les points de vue, les différentes conceptions du parascolaire. Les enjeux sont multiples. Ils sont notamment d'ordre sémantique, à mettre en relation avec l'école ou avec la question de l'accessibilité des prestations.

L'enjeu principal s'articule avec la vision que l'on peut avoir de l'enfant : quelle est notre vision de l'enfant ? quel enfant accueille-t-on ? En considérant « l'enfant acteur » (notamment de son environnement) et en portant un regard sur « l'enfant compétent » (pouvant choisir ou ne pas choisir), il y a lieu de faire la place à des enfants compétents.

Sur la base de ce constat, la question porte sur les besoins des enfants compétents. Par conséquent, il faut se demander quelles doivent être les compétences des professionnel·les pour centrer leurs pratiques sur les besoins et les droits des enfants. Les enfants ont besoin d'espaces et de moments pour se ressourcer, de lieux pour réfléchir, d'expérimenter, de créer. Ils doivent par ailleurs être encadrés par des d'adultes compétents et reconnaissant leur singularité.

Des **orientations** sont à proposer dans cette perspective. Elles consistent en :

- des structures pouvant s'appuyer sur du personnel compétent, à même d'agir avec professionnalisme, ce qui exige des professionnel·les certifiés ;
- des lieux qui ne répondent pas uniquement à un objectif de conciliation Famille/Travail mais qui autorisent également la mise en œuvre des missions socio-éducatives et préventives ;
- l'institutionnalisation du parascolaire au même titre que le préscolaire (une institution à part entière dans le champ socio-éducatif) ;
- la mise en lumière du champ de l'accueil parascolaire ;
- des investissements dans le champ, comme pour l'encouragement préscolaire ;
- un cadre de référence au niveau national.

Enfants en situation de vulnérabilité : quels regards ?

Marianne Zogmal, collaboratrice scientifique à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, vice-présidente de Pro Enfance

L'accessibilité est une chose, l'équité en est une autre. Comment définir la vulnérabilité ? Faut-il aborder le thème en fonction de l'égalité des chances, de l'équité ou selon le principe de l'inclusion ? Tels furent les premiers questionnements pour échanger au sein de cet atelier et en tirer des lignes directrices.

Un débat sur les termes utilisés permet de réfléchir aux positionnements éthiques et politiques à adopter. Dans une visée d'**intégration**, il s'agit de s'ajuster à chaque enfant individuellement, en tenant compte de ses compétences et de ses difficultés. Les contraintes du contexte peuvent alors, parfois, poser des obstacles à un accueil de qualité. Dans une telle perspective, la démarche pédagogique cherche à adapter l'enfant au contexte.

En partant d'une visée d'**inclusion**, l'importance réside dans la mise en place de conditions d'accueil qui favorisent la participation de tous les enfants. Les contextes institutionnels doivent offrir des taux d'encadrement adaptés, des équipes éducatives compétentes et bien formées, des temps de réflexion individuels et collectifs, des échanges avec les familles, etc. La démarche pédagogique vise à adapter le contexte aux enfants.

Pour permettre aux équipes éducatives de réaliser des pratiques inclusives, différents niveaux d'action sont nécessaires :

- une organisation institutionnelle favorable à l'ajustement des espaces et aux relations avec les parents ;
- du temps pour permettre aux professionnel·les de travailler en équipe, rendre possible la pratique réflexive, penser les processus et en vérifier la mise en œuvre ;
- des compétences professionnelles permettant de s'adapter aux réactions des enfants, indépendamment de leurs vulnérabilités ;
- des prestations favorables à une éducation et une inclusion de tous les enfants.

Une telle perspective implique des moyens systémiques fondés sur des représentations, des valeurs, des volontés politiques.

Lorsqu'une place d'accueil n'est pas accordée à chaque enfant, la question de la responsabilité du choix et des conséquences se pose. Quel est par exemple l'impact sur les personnes amenées à établir ces choix (par ex. pour les directions de structure d'accueil) ? Il paraît inadmissible que notre société laisse cette question en suspens. Pour y répondre, il faut certainement des volontés politiques et des moyens. En travaillant avec des enfants d'une grande diversité, les professionnel·les de l'enfance disposent d'expériences et de compétences qui peuvent enrichir les réflexions autour des questions de vulnérabilité et d'inclusion.

FormationS continueS et ressourceS au cœur des réalitÉS de vie des enfants

Noémie Dalla Palma, enseignante à l'École supérieure en éducation de l'enfance de fribourg (FRESEDE), membre du Comité Pro Enfance ; Annelise Spack, membre du Comité Partenaire Enfance & Pédagogie, vice-présidente de Pro Enfance

Formations continues et ressources pédagogiques se suffisent-elles en soi pour accompagner les enfants dans leurs spécificités ? Les participant-es ont été amenés à réfléchir aux besoins de formation continue. Ils ont aussi eu la possibilité de se questionner à partir d'un exemple d'outil pédagogique en référence à la boîte « T(tolérance)-Box » (MMI/SET, révisé en français, 2022).

Une accessibilité disparate et insuffisante à l'offre de formation continue

- L'accessibilité à la formation continue est disparate suivant les structures d'accueil, que ce soit en termes de possibilités, de ressources ou de temps mis à disposition. Pouvoir se former implique du temps et de l'argent.
- Souvent, « on picore, car on n'est pas assez nourri ». Choisir une formation continue revient aussi à renoncer à une autre, ce qui constitue une difficulté en soi.
- Il y a un besoin de définir par exemple ce qu'est la *diversité*, et la profondeur des formations limite le besoin de penser cet axe. Des thématiques existent depuis 20 ans. D'autres peinent par contre à émerger, avec pour conséquence un temps de retard entre la réalité sociétale et la formation.
- La question se pose de savoir qui on forme dans les équipes ? Comment faire venir et partager le contenu de manière plus large ? Les échanges de pratiques sont nécessaires. Comment peut-on se former pour ramener le contenu à l'interne du collectif ?

Un besoin d'échange de pratiques

- Il existe un besoin de partage entre les professionnel·les et des options sont à imaginer. Il y a par exemple lieu de disposer de cafés-rencontres sur des besoins non prédéfinis, en dehors du cadre des institutions, en complémentarité avec la formation continue. L'option « Ticket découverte », mise en place à Lausanne, pourrait aussi être systématisée. Elle permet aux professionnel·les de se rendre dans une structure tierce et de partager ainsi les pratiques.
- Il est aussi important de partager les pratiques entre les groupes, au sein d'une même structure, car les réalités de terrain sont différentes.

La T-box

- Le matériel « T-box » nous vient de la Suisse alémanique. il a été réuni par la Fondation pour l'éducation à la tolérance (SET) et il a exigé une traduction culturelle. Vu que les glossaires ne sont pas identiques d'une région linguistique à l'autre, il a fallu comprendre de quoi on parle, se comprendre au-delà des différences, s'interroger pour « particulariser » la Suisse romande. Il a fallu imaginer des situations spécifiques pour la Suisse romande et réfléchir à l'utilisation de cet outil pédagogique pour cette partie du pays.
- Le matériel existe désormais. Il est intéressant et les professionnel·les peuvent s'appuyer sur des fiches illustratives abordant de manière transversale la tolérance, la question de la diversité. Il convient néanmoins de réfléchir à la manière dont on intègre cette boîte à outils dans les structures d'accueil.

Une argumentation à affiner et à s'approprier

Animé par Marie Girard, secrétaire générale de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF) ; Ann Schaub-Murray, enseignante filière EDE-es du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) – Pôle Santé et Social

Quels principes, quels arguments faut-il mettre en avant afin de souligner l'importance de la singularité des enfants dans les lieux d'accueil et sur le plan décisionnel ? Pour affiner les jalons d'une argumentation, les participant·es se sont fondés sur les constats de la matinée et le film « Que fait la Suisse pour l'accueil de l'enfance ? » (Pro Enfance 2021).

Trois problématiques centrales sont ressorties des discussions :

- L'investissement dans le domaine de l'accueil de l'enfance est rentable ;
- le morcellement de l'offre d'accueil engendre des problèmes de coordination ;
- le manque de places ne permet pas de garantir l'égalité des chances des enfants.

Contrairement à l'analyse d'une politique publique, qui s'avère complexe et longue à formuler, fonder l'argumentation sur la base d'éléments concrets permettrait de gagner en efficacité. Dans cette perspective, il y a lieu de mettre l'accent sur :

- la nécessité de bénéficier d'un observatoire afin de connaître les besoins et la plus-value du champ de l'accueil de l'enfance ;
- l'articulation de la prise en charge des prestations par les cantons, les communes, la Confédération, les entreprises et les parents ;
- l'exigence d'extraire la politique de la famille de la sphère privée afin de l'inscrire également dans la sphère publique.

Les arguments étant complexes, il est difficile de s'adresser aux décideurs et décideuses. Aussi convient-il de les vulgariser afin de sensibiliser les parents et la population.

Rétrospective de l'exposé de clôture

Franchir le seuil de l'école ordinaire, ça se « mérite »

Alexandre Sotirov, chargé d'enseignement de la Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Le temps du cloisonnement n'est plus. Pour accompagner les parcours éducatifs et scolaires des enfants, et plus particulièrement ceux des enfants identifiés comme ayant des Besoins Éducatifs Particuliers (iBEP), parents et professionnel·les sont fortement encouragés à devenir partenaires. Supposée garantir une meilleure prise en charge de l'enfant à travers une mutualisation des expertises, l'injonction politique au partenariat laisse de côté l'embarrassante question des rapports de pouvoir qui peuvent traverser les relations entre les parents et les professionnel·les et celle de ses effets sur les possibilités de scolarisation de l'enfant. L'objectif de la communication sera donc de s'y attaquer de front à partir des données d'une enquête réalisée au sein des cantons de Genève et Vaud dans le cadre d'une thèse de doctorat portant sur l'entrée à l'école des enfants iBEP.

Pour mener sa thèse intitulée « Dans l'arène du partenariat. Enquête au sein des réseaux préscolaires lors de la transition vers la scolarité obligatoire d'enfants identifié·es comme ayant des besoins éducatifs particuliers » (HEP-VD, 2022), M. Sotirov a fait le choix de se pencher sur le travail en réseau, sur les relations qui se trament entre les parents de l'enfant et les différents professionnel·les travaillant auprès de lui. Quelques questions générales ont orienté sa recherche. Comment se décide la modalité de scolarisation de l'enfant ? Est-ce que la voix des parents a le même poids que celle des professionnel·les ?

Au cœur de son travail se retrouvent donc les questions de légitimité, de rapports de pouvoir et d'inégalités entre les protagonistes de ces réseaux et les conséquences qui en découlent. M. Sotirov a observé des rencontres de réseau et s'est entretenu avec les parents et les différents professionnel·les de ces réseaux. Il s'est également rendu dans les structures de la petite enfance où étaient accueillis ces enfants iBEP, autour desquels se tenaient ces réseaux. Les démarches lui ont permis de se faire une idée de l'enfant d'une part, et de nouer un dialogue avec les éducateurs et éducatrices de la petite enfance d'autre part.

Trois groupes de protagonistes participant au travail en réseau mis à l'épreuve

Les professionnel·les intervenant dans les réseaux préscolaires peuvent être répartis en trois groupes : les professionnels de l'éducation, les thérapeutes et les médecins. **Ces trois groupes se distinguent autant par leur niveau de formation, par leur mode d'intervention auprès de l'enfant iBEP que par leur fréquentation de ce dernier.** Le groupe des « professionnels de l'éducation » regroupe deux métiers : les éducateurs et éducatrices de la petite enfance et les pédagogues du Service éducatif itinérant (SEI). Le groupe des « thérapeutes » regroupe quatre métiers : les logopédistes, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes et les psychomotricien·nes. Le groupe des « médecins » regroupe des pédiatres et des neuropédiatres.

Participer au travail en réseau revient pour les professionnel·les de l'éducation à voir leur statut de mis à l'épreuve. Ces derniers déclarent souvent être considérés par les autres groupes professionnels uniquement comme les personnes qui font des jeux avec l'enfant, qui s'en occupent au quotidien. Leur expertise professionnelle serait réduite à un travail de *care*. **L'ordre de l'épreuve est donc identitaire puisqu'elle place ces professionnel·les de l'éducation dans l'incertitude d'être reconnus comme des professionnel·les au même titre que les autres.**

○ La participation au travail en réseau éprouve plus ou moins

« P : Après je ne sais pas c'est des fois plus des impressions que des faits peut-être mais on a un peu l'impression d'être prises pour "oui mais non c'est la dame du SEI" souvent c'est "la dame aux jeux". Des fois les manières dont on nous nomme ce n'est pas très valorisant.

I : C'est des bruits de couloir que tu entends ?

P : Non ! On nous le dit directement dans les réseaux ! » (Pédagogue du SEI)

Pour un autre ordre d'épreuve, il est possible de se référer aux thérapeutes. Leur participation aux réseaux les place dans l'incertitude de pouvoir construire une action thérapeutique concertée, c'est-à-dire de voir les pratiques de prise en charge qu'ils préconisent reprises par les autres professionnel·les. **L'ordre de l'épreuve est alors pratique.**

Enfin, le sens de l'épreuve change lorsque l'on s'intéresse à la place des médecins dans l'arène. En effet, leur place dans le réseau est particulière. Ces professionnel·les se présentent aux rencontres de réseaux uniquement lorsque des questions leur sont spécifiquement adressées, ils et elles peuvent détenir des informations intimes sur la famille que les autres professionnel·les n'ont pas et, finalement, selon les propos de certains professionnel·les, c'est leur présence qui les mettrait en concurrence. **Il y a ici un changement dans le sens de l'épreuve puisque les médecins sont moins mis à l'épreuve qu'ils ne mettent à l'épreuve.**

Poids des voix et effet paradoxal

Le déséquilibre des forces entre les groupes professionnels se traduit également dans le fait que leurs voix n'ont pas toutes le même poids lorsqu'il s'agit de définir la situation de l'enfant et l'orientation scolaire qui y répondrait au mieux. **En effet, la voix des médecins semble avoir plus de poids que celle des thérapeutes, qui semble quant à elle avoir plus de poids que celle des professionnel·les de l'éducation. Cette inégalité de poids est due selon le chercheur à une hiérarchie des savoirs qui peuvent être mobilisés par ces professionnel·les pour interpréter la situation de l'enfant.**

Dans cette perspective, les savoirs de type médicaux offrent à la voix des médecins une aura quasiment divine dans la définition de la situation. Pour reprendre la formulation d'une psychomotricienne ici, « la voix du corps médical, ça a un sacré poids quand même ». Dans cette hiérarchie des savoirs vient ensuite la voix des thérapeutes et seulement en dernier celles des professionnel·les de l'éducation. Cette inégalité du poids des voix dans la définition de la situation fait apparaître un effet paradoxal. **Plus les professionnel·les sont éloignés de l'enfant dans sa prise en charge quotidienne, plus ils et elles auraient de poids dans la définition de ses besoins et de son orientation.**

« Le réseau je le vois vraiment dans un fonctionnement horizontal mais même dans un fonctionnement horizontal il faut entre guillemets un chef d'orchestre et ça c'est le rôle qui me décrirait probablement le mieux. » (Neuro-pédiatre)

« Les parents font confiance aux pédiatres, beaucoup plus qu'à nous les thérapeutes d'ailleurs. Souvent ils suivent l'enfant depuis plus longtemps et ça reste la voix du corps médical. Ça a un sacré poids quand même. » (Psychomotricienne)

Relations entre parents et professionnel·les

Si les parents sont formellement désignés comme partenaires des professionnel·les dans les réseaux, faut-il encore qu'ils se montrent dignes de ce statut - dont le monopole de l'évaluation appartient aux professionnel·les. Les efforts de démonstration auxquels doivent se soumettre les parents relèvent d'un jeu d'équilibriste : être transparents sur ce qui se passe à la maison sans mettre mal à l'aise les professionnel·les avec des informations intimes ; être demandeurs sans être envahissants ; être proactifs sans se substituer aux professionnel·les ; exprimer ses émotions sans les laisser prendre le dessus.

○ Se montrer digne d'être partenaire

« Parce que ouais c'est vrai que d'un côté il faut laisser les professionnels faire leur boulot et d'un autre côté comme parent, on ne veut pas être le parent qui est toujours là : "Ma fille a besoin de ça, etc". Toujours trop demander, c'est risqué. (...). C'est un équilibre à trouver dans la relation avec les professionnels. » (Mère employée dans une organisation internationale)

« I : Alors à aucun moment vous avez ressenti un potentiel malaise ou inconfort ?

P : Non jamais. Mais je pense aussi que voilà, j'ai de la chance, je suis prof. Ça ne me fait pas peur, je n'ai pas peur de parler à une doyenne, je n'ai pas peur de m'exprimer, je peux trouver mes mots, je peux comprendre ce qu'elle me dit. Je suis vernie de ce côté-là, je pars avec un bagage qui n'est pas le même pour tous les parents. Ouais je connais les règles du jeu et c'est un atout. » (Mère enseignante)

Cet effort de démonstration à la charge du parent camoufle une inégalité entre les parents eux-mêmes. **En effet, les parents qui entretiennent une connivence en termes de classe sociale avec les professionnel·les ont plus de chances d'être des « clients idéaux » car ils maîtrisent le sens du juste équilibre.** Autrement dit, plus les parents seraient proches socialement et culturellement des professionnel·les, plus ils auraient de chances d'être jugés comme de « bons » partenaires. Les parents des classes populaires sont donc ceux qui ont le plus de risque d'être perçus comme de « mauvais » partenaires.

La figure du « bon » ou du « mauvais » partenaire se confond avec celle du « bon » ou du « mauvais » parent, et la qualification du statut accordé peut avoir une conséquence très concrète sur l'orientation proposée à l'enfant lors du début de sa scolarité. En effet, les bons partenaires offrirait des formes de garanties éducatives de manière à ce qu'une orientation en école ordinaire puisse être envisagée. Pour les parents jugés mauvais partenaires, cela ne pourrait pas l'être. **Cela signifie qu'à besoins et compétences strictement égales, l'orientation de l'enfant à BEP dépendrait directement de la capacité des parents à être jugés comme de « bons » partenaires,** de la connivence des compétences égales ou non entre les professionnel·les et les parents.

C'est pour cette raison que, dans l'une des situations suivies, face à une maman jugée « manipulatrice » et « explosive », l'un des professionnel·les du réseau confiera que ce qui empêche l'orientation de l'enfant en école ordinaire, c'est l'incapacité de la maman à pouvoir être partenaire des professionnel·les. **Cela ne signifie rien de moins que la chose suivante : à besoins et compétences strictement égales, les enfants à BEP des classes populaires ont plus de risque de se voir orientés en école spécialisée que ceux des classes moyennes ou supérieures.** Cette tendance se trouve confirmée par les statistiques cantonales de Genève mais également en France, comme le rappelle Joël Zaffran (2018).

○ Conséquences sur les possibilités de scolarisation de l'enfant

« Mais qu'est-ce que tu veux ? C'est clair, quand t'as affaire à des parents genevois qui comprennent le système, qui connaissent le nom des rues, qui vont à gauche à droite, qui ont des revendications, tu peux leur proposer l'école ordinaire. Tu sais qu'il y a des garanties, ça facilite. » (Éducatrice de la petite enfance)

« Donc voilà, je pense que la situation globale de l'enfant aurait permis l'école ordinaire. Mais pas avec cette maman qui prend en grippe tout le monde. Par contre, si on avait pris une maman complètement différente, la situation globale aurait permis d'aller à l'école publique. On est d'accord. » (Ergothérapeute)

Réflexion conclusive : se donner les moyens pour placer l'enfant au centre

Les quelques éléments empiriques mis en exergue permettent d'interroger le credo « l'enfant au centre », lequel est de plus en plus répandu par les politiques, mais également par les associations et les différents acteurs pédagogiques. Si l'intention paraît louable, il semble important de s'interroger sur les conditions de mise en pratique de ce credo. En effet, la réalité de l'enfant dans son processus de scolarisation, soit dans le cas de la recherche de A. Sotirov, doit moins à ses capacités et à ses besoins qu'à la configuration des rapports de pouvoir au sein du réseau. L'enfant est bien au centre, mais moins en tant qu'agent sans voix de son propre destin scolaire que comme objet de lutte entre les adultes. **L'état de l'enfant devient central et déterminant uniquement si la possibilité d'un équilibre des forces entre les adultes s'avère effective.**

« Être déclaré « partenaire » ne suffit souvent pas à être reconnu effectivement comme tel. L'invitation à la table n'est jamais une garantie de prise de parole. Encore moins l'assurance de se faire entendre. »
(Lochard & Simonet, 2009, p.282)

A. Sotirov

L'injonction au travail ensemble, à la collaboration, au travail en réseau ou au partenariat sur fond de mutualisation et d'égalité des expertises, se heurte à des résistances. Ces résistances ne sont pas à la charge des professionnels ou de certains professionnel·les. Elles sont dues à une asymétrie des positions des acteurs dans l'espace social et une asymétrie des ressources auxquelles ils ont accès et qu'ils peuvent mobiliser. Ces rapports asymétriques peuvent alors devenir des rapports de domination lorsqu'il y a des tensions et des conflits autour de la définition de la situation de l'enfant, des modalités de prise en charge et de scolarisation. C'est l'attention portée à ces résistances et à leurs sources qui permet un surcroît de lucidité quant à cette évidence selon laquelle le travail ensemble ne serait qu'enchantement, enrichissement et épanouissement.

« La question à se poser est de savoir quel est le statut de l'enfant placé au centre de l'action, s'il n'est pas un objet de lutte entre les professionnel·les et les parents, s'il y a concordance d'une même représentation de l'enfant. » A. Sotirov

Comment sont mis en œuvre les réseaux, pourquoi ? La posture des professionnel·les de l'enfance est centrale. Il ne faut pas les envoyer au « casse-pipe ». La formation initiale et continue joue un rôle important pour s'immerger dans la pratique. L'accueil de l'enfance n'apparaît pas comme un objet d'étude majeur des sciences de l'éducation et encore moins de la sociologie. C'est une opportunité pour le milieu de l'éducation de se saisir de la question de « l'enfant au centre », et de celle des compétences en travail interdisciplinaire. Documenter, rendre visible le travail autour de l'enfant fait partie intégrante de l'intervention des éducateurs et des éducatrices. »

Interventions du public

Conclusions et recommandations de Pro Enfance

L'enfance est une phase du développement humain primaire dont il faut prendre soin. Ce développement renvoie à des réalités de vie d'enfants plurielles qui se construisent à partir de facteurs multiples (par ex. contexte socio-économique des parents, lieux d'habitation favorisant l'accès aux prestations d'accueil ou pas, enjeux de pouvoir entre les professionnel·les de l'enfance et autour des parents). Il convient donc de déconstruire tant l'enfance que les réalités d'enfants pour en saisir les enjeux et les défis, leur permettre de vivre leur enfance et soutenir l'égalité des chances.

S'interpeller sur les conditions permettant d'inclure la pluralité des réalités de vie des enfants

Le colloque proposé sur le thème des réalités de vie des enfants a permis de mettre en exergue observations, mises en garde et pistes, tant au niveau micro, méso que macro. Au niveau micro du travail quotidien des équipes éducatives et de l'accueil familial de jour, soit au niveau de la qualité des processus des relations entre les enfants et des professionnel·les, l'importance de porter un regard sur « l'enfant compétent » est par exemple à examiner. Il s'agit de s'ajuster à chaque enfant, en tenant compte de ses compétences et de ses difficultés, d'accompagner sa singularité, ses rythmes, dans un espace collectif impliquant le vivre ensemble, l'apprentissage des limites, la résolution de conflits. Ainsi, l'accueil de l'enfance n'a pas à faire de différence entre les enfants, mais doit accroître l'accompagnement de l'enfant suivant le contexte et lui permettre d'être acteur dans une visée d'inclusion et non d'intégration. En d'autres termes, pour inclure la diversité des enfants, il a y lieu de ne pas partir d'un enfant, mais de penser et de réaliser le travail des équipes éducatives, pour offrir une place pour tous les enfants dans leur diversité.

Pour que la qualité de l'accueil au quotidien puisse fonctionner, pour que les professionnel·les de l'enfance puissent s'ajuster aux réalités d'enfants, avoir une posture professionnelle adéquate, le niveau méso n'est pas à ignorer, soit la qualité structurelle ou en d'autres termes la qualité de la gouvernance de l'institution (par ex. taux d'encadrement, exigences de formation, concept pédagogique, temps de travail hors enfants). Enfin du côté macro, lequel fait référence ici à la qualité de la politique publique, l'exigence d'un accroissement et d'une pérennisation du financement de la Confédération a été rappelée comme ingrédient sine qua non de la qualité des processus et de la qualité structurelle. De même, toujours à titre illustratif, un cadre national s'avère incontournable pour garantir une égalité des chances des enfants partout en Suisse.

Agir pour un accueil de l'enfance au service de la diversité des enfants et des familles

Pour rendre efficient l'accueil de l'enfance, le mettre au service de la diversité des enfants et des familles, un changement de représentation sur le travail du *care* reste à opérer. Il y a encore beaucoup à faire, d'où un appel à continuer à se mobiliser pour renforcer la professionnalisation du domaine, à rendre visible les pratiques, à les questionner continuellement pour éviter les effets paradoxaux, apporter des réponses aux évolutions sociétales. L'un des objectifs concrets demeure, par exemple, d'obtenir une statistique nationale de l'accueil de l'enfance, et plus largement un observatoire de l'enfance, pour y associer aussi des données empiriques, l'expertise des professionnel·les étant à faire valoir.

Le dialogue est également un axe essentiel pour se comprendre mutuellement, réfléchir aux positionnements éthiques et politiques à adopter. Il s'agit non seulement d'échanger avec les partenaires de proximité, mais également au niveau national pour développer le champ de l'accueil de l'enfance sur une base commune. Il s'agit d'infléchir l'exclusion d'enfants aux offres d'accueil, de résoudre le décalage entre la réalité sociétale et la formation, de valoriser les métiers de l'accueil de l'enfance pour répondre au manque de personnel qualifié, d'honorer les compétences et les responsabilités des professionnel·les de l'enfance, ... Il est de notre devoir d'agir pour que les réalités de vie des enfants ne soient pas discriminantes mais au service de leur enfance.

Recommandations de Pro Enfance

- Pour que les professionnel·les puissent accompagner la singularité des réalités de vie des enfants dans un cadre collectif, **les prestataires doivent pouvoir s'appuyer sur du personnel compétent et certifié.**
- La prise en compte des réalités de vie des enfants fait partie intégrante du travail des professionnel·les. **Pour mettre en œuvre ses compétences, le personnel a besoin de conditions-cadres adéquates** : lieux répondants aux besoins des enfants ; taux d'encadrement adapté en fonction de l'âge ou des contextes des enfants ; temps de travail hors enfants pour échanger au sein et entre les équipes, collaborer avec les parents et élaborer des projets pédagogiques, accompagner des personnes en formation, adapter les pratiques, travailler en réseau ; possibilités de formation continue, les missions socio-éducatives et préventives étant évolutives ; etc. Les conditions salariales et les opportunités de carrière ne sont pas à ignorer.
- **Des conditions-cadres adéquates impliquent également l'existence de directions formées à cet effet et des moyens financiers stables et pérennes.**
- Des conditions-cadres de qualité ne suffisent pas en soi pour inclure l'ensemble des réalités d'enfants. **Faut-il encore, pour soutenir l'égalité des chances, que tous les enfants qui en ont besoin puissent accéder aux prestations**, indépendamment de la situation socio-économique des parents et de leur lieu d'habitation, car en effet l'accessibilité et la qualité varient en fonction des

cantons, voire des communes et que ces deux dimensions sont souvent référées uniquement à la conciliation Famille/Travail.

- **Une vision cohérente et inclusive de l'accueil de l'enfance implique de penser le domaine en tant que service public et non comme une affaire privée.** Les enfants étant de la responsabilité des familles ET de la société, la collectivité doit prendre ses responsabilités. De plus, en investissant dans l'accueil de l'enfance tout le monde est gagnant à court, moyen et long terme : les enfants, les familles, la collectivité et les entreprises.
- **Une politique publique de l'accueil de l'enfance à hauteur des réalités d'enfants implique de l'ancrer en tant que pilier de la politique de l'enfance et de la famille.** Pour rompre avec le morcellement actuel des initiatives, une politique publique nationale est déterminante. Celle-ci doit être à même de définir les responsabilités sur les trois niveaux politiques, y compris la responsabilité financière. Dans le cas où les bases légales à la disposition de la Confédération ne parviennent pas à faire consensus, l'introduction d'un article constitutionnel apparaît comme opportune.
- **Une politique publique de l'accueil de l'enfance cohérente exige également d'inclure l'ensemble des modalités d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans :** accueil collectif de la petite enfance, accueil collectif parascolaire et accueil familial de jour pour les enfants de 0 à 12 ans. Ces modalités d'accueil sont complémentaires et les transitions vécues par les enfants font aussi partie de leur réalité.
- Pour répondre aux besoins des enfants et des familles, à leurs réalités et aux évolutions sociétales, **les décideurs et décideuses ont impérativement besoin de statistiques nationales et de données empiriques, d'où la requête d'un Observatoire national de l'enfance.** Une telle opportunité permettrait aussi d'observer et de répondre aux iniquités sous-tendant les réalités d'enfants.